



Bulletin Municipal



2019

LE MOT DU MAIRE



Chères Estibeaussaises, chers Estibeaussais,

Voilà maintenant 31 ans que je suis impliquée dans la gestion de notre commune, tout d'abord en tant que conseillère municipale en 1989, puis en tant que maire depuis 1995. Vous m'avez en effet renouvelé votre confiance sur 5 mandats et ce fut pour moi une joie et un honneur.

Je tiens à vous remercier pour cette confiance et pour m'avoir permis de vivre cette grande course qu'est la gestion d'une commune. Garder la vitesse, être toujours au meilleur de la performance dans tous les domaines, répondre à chaque fois aux exigences a été pour moi une aventure sans précédent. Oui, c'est un vrai marathon ! L'épreuve est exigeante, mais tellement enrichissante. Je n'éprouve aucune fierté personnelle face aux réalisations de toutes ces années, car les actions menées l'ont été grâce à plusieurs équipes.

A tous les adjoints, adjointe, conseillères et conseillers municipaux qui ont fait partie de chacun de mes conseils municipaux ;

A notre secrétaire qui par ses compétences, son professionnalisme et son sens du service public, a été ma plus précieuse collaboratrice ;

Enfin, aux différentes équipes d'agents municipaux :

Nous avons vécu tous ensemble de véritables aventures qui ne manquaient pas, parfois et même souvent, de difficultés.

Nous n'étions pas toujours d'accord, mais c'est par le dialogue que nous avons réussi à être suffisamment soudés pour les combattre.

Nous avons en commun l'amour du travail bien fait, dans une gestion maîtrisée et rigoureuse afin de pouvoir mener à bien chacune de nos missions.

Je tiens donc à vous remercier, toutes et tous, très sincèrement, pour vos compétences et votre dévouement.

Il faut savoir tirer sa révérence et passer le relais à ceux qui ne demandent qu'à poursuivre la mission. Certes, il reste encore beaucoup à faire dans notre commune ; mon successeur aura sans nul doute encore beaucoup de travail et quelques nuits blanches à passer...

Le philosophe Alain a écrit :

"Le plus bel amour ne va pas loin si on le regarde courir. Mais plutôt, il faut le porter à bras comme un enfant chéri."

Après tant d'années d'exercice, je voulais tout simplement partir avant que mes bras ne s'engourdissent...

Permettez-moi d'avoir une pensée pour celles et ceux qui nous ont quitté.

En cette période de crise dûe au coronavirus, j'aurais une pensée toute particulière pour le personnel soignant : infirmiers, aides-soignants, médecins, professeurs, chercheurs, auxiliaires de vie, bénévoles, pompiers, et tous les autres... Merci à vous pour cette grande solidarité qui sauve des vies dans toutes les régions !

Espérons que nous retrouverons le bonheur du bien être. Espérons à un monde meilleur.

Danièle BÉROT, Maire d'Estibeaux

La publication du bulletin municipal 2019 a été retardée conformément à la loi en période électorale. Les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont ensuite augmenté ce retard. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Bulletin Municipal 2019

Préparé et distribué par la
Commission Bulletin Municipal
& Communication

Directeur de publication
Danièle Bérot

Conception et rédaction
Isabelle Marie
Caroline Saint-Germain
Nelly Slostowski

Imprimé par
Studio Waaz - Mai 2020
Tirage à 350 exemplaires

Credits photos :
Mairie d'Estibeaux
C.C. Pays d'Orthe et Arrigans
Amicale Laïque d'Estibeaux
Comité des Fêtes d'Estibeaux
Club "Lous Hardits" d'Estibeaux
ACCA d'Estibeaux
UNC section Arrigans
Basket Arrigans

PARMI LES TEMPS FORTS...

INAUGURATION DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DU RAMEP

Le samedi 21 septembre 2019, Madame BÉROT et le Conseil Municipal ont inauguré le restaurant scolaire et le RAMEP (Relais Assistants Maternels Enfants Parents) d'Estibeaux, en la présence de Madame Monique LUBIN (Sénatrice des Landes), de Madame Rachel DURQUETY (Vice-Présidente du Conseil Départemental des Landes), de Messieurs Pierre DUCARRE et Jean-Marc LESCOUTE (respectivement Président et Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans). Madame Béatrice BADETS (Coordonatrice du pôle petite enfance de la Communauté de Communes) ainsi que plusieurs intervenantes, étaient également présentes.

Après les discours de circonstance et la traditionnelle découpe du ruban, une visite des deux parties du bâtiment ont été proposées aux élus et aux estibeaussais présents. S'en est suivi un vin d'honneur à la salle Lahaout.

Un moment d'échange et de convivialité autour d'un thème essentiel : l'accueil de familles avec enfants sur nos territoires ruraux, en développant les structures d'accueil de proximité nécessaires et adaptées.



ÉTAT CIVIL

MARIAGES

- Nathalie BLANCHET et Mircea DAVID
- Nathalie LARROUTURE et Dominique LAMARQUE
- Marie-Elisabeth RODRIGUES et Tristan CAUSSADE
- Vanessa TAROUX et Thomas LEHÉRISSY

NAISSANCES

- Diégo DA COSTA
- Noémie, Andréa, Laurence HAYET
- Marceau MEILHAN
- Sohan SUBIROS
- Emie, Nina, Anastasia WALCZAK

DÉCÈS

- Francis BONNEBAIGT
- Martine DUCASSE, née TRENTIN
- Henriette FRANCOIS, née VERGÉ
- Anna, Marie-Thérèse, Pierrette, LABORDE, née POURTAU
- Xiaozhong LIANG
- Robert MASSY

SOMMAIRE

DÉCISIONS
DU CONSEIL
MUNICIPAL 4

COMPTE
ADMINISTRATIF
2018 16

BUDGET
PRIMITIF 2019 17

RÉALISATIONS
2019 18

PETITE ENFANCE,
ENFANCE
ET JEUNESSE 20

CULTURE ET
NOUVELLES
TECHNOLOGIES 23

ACTIONS
SOCIALES 24

MOBILITÉ 26

INFORMATIONS
DIVERSES 27

ACTIVITÉS
ASSOCIATIVES
DU VILLAGE 30

ANNUAIRE 36

TARIF DES
LOCATIONS 38

PLAN DE
LA COMMUNE 39

Décisions du conseil municipal

1. FINANCES

Orientations budgétaires [21/01]

Mme le Maire informe que le résultat de l'année 2018 est excédentaire. Le Conseil Municipal ne souhaite pas que les taxes communales soient augmentées pour le budget 2019. Les travaux à prévoir sont l'accessibilité de la salle Lahaout et les branchements des bâtiments communaux à l'assainissement collectif.

Approbation du compte administratif 2018 [15/04]

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2018 pouvant se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement (excédent).....125 025.94 €
- Section d'investissement (excédent).....19 914.54 €
=> Soit un excédent global de144 940.48 €

Affectation du résultat :

- Compte 001.....19 914.54€
- Compte 1068.....42 250.00 €
- Compte 002.....82 775.94 €

Approbation du compte de gestion 2018 [15/04]

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, le compte de gestion 2018 présenté par Mme ROSIERE-CRUZ, receveur municipal.

Taux des taxes communales [15/04]

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes communales inchangés.

- Taxe d'habitation.....14.08 %
- Taxe foncière bâti.....16.54 %
- Taxe foncière non bâti.....57.65 %

Vote du budget primitif 2019 [15/04]

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le Budget Primitif 2019 :

- Equilibre en section de fonctionnement..524 131.00 €
- Equilibre en section d'investissement.....104 543.00 €

Subvention voyage scolaire [15/04]

Mme le Maire informe l'assemblée que DARRIGAN Victoria, DUFOURG Oihana, IRIGOYEN Eloïse, LE BLOND Esteban, LESCOUTE Jonathan, LESLUYES Yoan, TRESCEDE Noémie et TRIANON Mallauray, élèves au collège de Pouillon, participent à un voyage scolaire en Espagne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'octroyer à chacun de ces élèves une subvention de 35 €, sauf pour LESLUYES Yoan et TRESCEDE Noémie car ils n'ont pas été scolarisés dans le RPI des Arrigans.

Décision modificative n°1 [15/05]

La modification budgétaire suivante est apportée dans la section d'investissement, pour rectifier une erreur de saisie sur le Budget Primitif 2019 :

- 2313 (23) : Construction.....-250.00 €
- 1068 (10) : Excédent de fonctionnement capitalisé....-250.00 €

Acompte SIVU des Arrigans [25/11]

Le SIVU des Arrigans ayant besoin de trésorerie, le conseil municipal décide de verser un acompte sur la participation communale 2020 d'un montant de 20 000 €.

2. CCAS

Dissolution du CCAS [25/11]

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 07/08/15 (loi NOTRe) a ouvert la possibilité pour les communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les attributions dévolues précédemment au CCAS peuvent être directement exercées par la commune.

Cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour seulement 2 ou 3 opérations à comptabiliser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, décide :

- qu'à compter du 31 décembre 2019 le CCAS de la commune d'Estibaux sera formellement dissout et que ses compétences seront reprises par la commune d'Estibaux,
- qu'il n'y aura plus lieu de réunir le conseil d'administration dudit CCAS et que les membres en seront informés,
- que le comptable public assignataire dudit CCAS sera également informé et que les reliquats budgétaires seront transférés au budget principal
- que Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

3. BÂTIMENTS

Attribution des logements communaux

[21/01]

Mme le Maire fait part de la demande de Mme Audrey CASTETS, domiciliée à Habas, de louer le logement communal situé au 95 route de Lagraboche, vacant depuis le décès de M. Francis DUFOURCQ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'attribuer le logement à Mme CASTETS Audrey,
- que le montant du loyer de départ est fixé à 383.30 €,
- que le loyer sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année, en fonction des variations de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE. Pour l'application de cette clause, l'Indice de Référence des Loyers est celui du 2^{ème} trimestre de l'année N-1.
- que le logement sera mis à disposition à compter du 1^{er} février 2019.
- qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera versé dès la prise de possession des lieux.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à la signature du bail de location avec Mme CASTETS Audrey.

[27/06]

Mme le Maire informe l'assemblée du départ de M. CAUSEL Jérémy et de Mme BERTO Lucile le 27 juillet prochain du logement communal situé au 69 impasse de l'Eglise. Elle fait part de la demande de Mme LALANNE Nathalie domiciliée à HABAS de louer ce logement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- d'attribuer le logement à Mme LALANNE Nathalie,
- que le montant du loyer de départ est fixé à 539.69 €,
- que le loyer sera révisé le 1^{er} janvier de chaque année, en fonction des variations de l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE. Pour l'application de cette clause, l'Indice de Référence des Loyers est celui du 2^{ème} trimestre de l'année N-1.
- que le logement sera mis à disposition à compter du 1^{er} août 2019.
- qu'un dépôt de garantie équivalent à un mois de loyer sera versé dès la prise de possession des lieux.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à la signature du bail de location avec Mme LALANNE Nathalie.

Accessibilité ancienne mairie

[15/04]

Suite aux travaux d'accessibilité de l'ancienne mairie et dans un souci de cohérence, il convient d'effectuer des travaux complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents valide le devis de l'entreprise RIBEIRO pour un montant de 5 229.91 € HT, soit 6 275.89 € TTC.

Accessibilité salle Lahaout

[15/04]

Mme le Maire avise le Conseil Municipal qu'un plan escamotable est à l'étude à la place d'une rampe d'accès.

[27/06]

Le dossier sera présenté en commission accessibilité de la DDTM le 10 juillet prochain. Il n'est pas certain que ce système soit accepté puisque la commune avait déjà obtenu un accord pour la rampe d'accès extérieure.

[25/11]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu 2 devis : le premier concerne le plan inclinable pour un montant de 4 428 € TTC et le second concerne l'installation de ce plan pour 1 656 € TTC.

Mme le Maire informe qu'elle a validé ces 2 devis afin que la rampe soit opérationnelle le plus rapidement possible.

Raccordement des bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif

[15/04]

Mme le Maire indique qu'il faut prévoir le raccordement des différents bâtiments communaux au réseau d'assainissement collectif. Ces travaux se feront par tranche en fonction des capacités financières de la commune.

[09/09]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un problème d'effondrement de fosse septique, elle a dû, en urgence, faire raccorder les logements impasse de l'Eglise, les toilettes publiques et la mairie au réseau d'assainissement collectif. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise BELMONTE qui a bien voulu intervenir dans l'urgence la veille du 15 août.

En ce qui concerne le raccordement des autres bâtiments communaux, 3 devis ont été demandés.

[25/11]

Mme le Maire présente le résultat de l'appel d'offres :

	DESSARPS	ADOVR VRD	LAFON
Salle des sports + Rest. scolaire	3 220.00 € HT 3 864.00 € TTC	8 584.05 € HT 10 300.86 € TTC	8 707.00 € HT 10 448.40 € TTC
Salle Lahaout + Atelier	1 820.00 € HT 2 184.00 € TTC	4 918.70 € HT 5 902.44 € TTC	2 943.50 € HT 3 532.20 € TTC
Ecole	4 730.00 € HT 5 676.00 € TTC	4 723.25 € HT 5 667.90 € TTC	5 308.75 € HT 6 370.50 € TTC
2 appartements Rue de la Motte	1 280.00 € HT 1 408.00 € TTC	2 782.85 € HT 3 339.42 € TTC	1 886.75 € HT 2 264.10 € TTC
2 appartements Presbytère	920.00 € HT 1 012.00 € TTC	1 893.25 € HT 2 271.90 € TTC	2 955.75 € HT 3 546.90 € TTC
Total Général	11 970.00 € HT 14 144.00 € TTC	22 902.10 € HT 27 482.52 € TTC	21 801.75 € HT 26 162.10 € TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de valider l'offre de l'entreprise SARL Claude DESSARPS pour un montant total de 14 144.00 € TTC. Il manquera 21m² de béton désactivé à reprendre à l'école.

Décisions du conseil municipal

Isolation à 1 euro

[25/11]

Mme le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a autorisé Mme CASTETS Audrey à réaliser l'isolation à 1 € dans le logement qu'elle occupe au 95 route de Lagraboche.

Le Conseil Municipal s'interroge sur la possibilité pour la Commune de faire réaliser ces travaux d'isolation dans chacun des logements qu'elle possède. A priori, la collectivité peut en faire directement la demande auprès d'une entreprise en fournissant des informations sur les locataires. Contact a été pris avec l'Entreprise DALL'AGNOL pour étudier la faisabilité de ces travaux.

Mise aux normes électriques

[25/11]

Mme le Maire informe l'assemblée que l'entreprise Raymond VALVERDE est venue réaliser les travaux de mise en conformité électrique suivant le rapport de l'APAVE (devis validé par le Conseil Municipal en octobre 2018) pour un montant de 3 122.28 € TTC.

Travaux divers

[15/04]

Des devis de peinture et de fournitures de bois ont été demandés pour l'entretien des arènes.

[09/09]

Mme le Maire fait le point sur les travaux à terminer sur les bâtiments communaux :

- Restaurant scolaire : le parking livraison est à terminer avant l'inauguration du restaurant scolaire qui aura lieu le 21 septembre prochain.

- Parkings handicapés : des panneaux ont été posés.

- Salle des associations : un boîtier à clé va être posé pour fermer la réserve du Basket. Le code sera communiqué aux responsables de l'association.

- Chauffage école : la chaudière à noyaux d'olives sera mise en route aux vacances de Toussaint. Se pose la question du stockage des noyaux d'olives ainsi que le choix du fournisseur.

[25/11]

- Un problème d'humidité est survenu dans le logement situé au 53 impasse de l'Eglise. Il semblerait qu'il résulte d'un défaut d'isolation et/ou du fait que la VMC ne fonctionne plus. Mme le Maire a demandé à l'entreprise DALL'AGNOL de mandater un technicien pour trouver une solution pérenne à ce problème (intervention gratuite). Les VMC des 2 logements de l'impasse de l'Eglise vont être changées par les employés communaux (157.99 € TTC).

- Les radiateurs électriques ont été changés dans le logement situé au 84 rue de la Motte pour un montant de 1 672 €.

- La machine à glaçons de la salle Lahaout ne fonctionne plus. Le problème est récurrent et provient de l'eau qui est trop calcaire. Il faut essayer d'installer l'adoucisseur qui ne convenait pas pour le restaurant scolaire. L'entreprise Denis SIBERCHICOT va être contactée.

- Il faut prévoir d'installer un lave-linge pour laver le linge de la cantine et du ménage.

4. VOIRIE

Voirie communautaire

[21/01]

M. Gilles LASCOSTES, adjoint délégué à la voirie, informe l'assemblée que la Communauté de Communes a lancé l'appel d'offres pour le curage des fossés et que l'entreprise VELO à LAHONTAN a été retenue.

Il informe que les besoins ont été transmis :

- Enrobé : impasse de Lacoste, impasse du Hourcq, chemin du Louetz et route des Pyrénées.

- Fournitures : 6 tonnes d'enrobé à froid, 30 tonnes de granulats 0/20, 24 heures de travaux de pelle.

[15/04]

M. Gilles LASCOSTES fait le point sur les travaux de voirie communautaire :

- Enrobé retenu par la Communauté de Communes : chemin du Louetz, impasse de Lacoste et impasse du Hourcq (en tri couche) pour un montant de 21 777.31 €.

- Travaux de pelle effectués : curage route des Pyrénées, route de Misson, route du Cap de Yert, soit 31h.

- Travaux de pelle à réaliser : traversée de route sur la route de Bourdeou pour busage et désensablement du fossé qui longe le Lac de Tastoa.

[09/09]

Les travaux de tri couche ont été réalisés sur l'impasse du Hourcq. Suite à l'accord de la police de l'eau, l'entreprise VELO va commencer très prochainement les travaux de désenvasement du ruisseau du Lac de Tastoa.

Travaux 2020

[25/11]

Monsieur Gilles LASCOSTES, adjoint délégué à la voirie, expose le compte rendu de la réunion de la commission voirie communautaire au cours de laquelle a été dressé le bilan de l'année écoulée. Pour diverses raisons, tous les travaux de voirie prévus sur 2019 n'ont pas pu être réalisés mais ils seront rattrapés courant 2020.

Voirie communale

Régularisation des chemins communaux [15/05]

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. Lenny LA GOUTE, géomètre, l'informant qu'une régularisation au profit de la commune d'une partie de la parcelle E 430 (412 m²), appartenant à M. Jean-Luc BUSNEL, aurait dû avoir lieu car elle figurait sur l'assiette de la route communale. Il s'avère que cette partie de parcelle est bien affectée à de la voirie et est pour l'heure toujours propriété de M. BUSNEL. Il convient donc d'acquérir la parcelle E 430 d'une surface totale de 412 m² pour les intégrer dans la voirie communale. La parcelle étant située sur la route du château d'eau, il conviendra également de l'intégrer dans la voirie communautaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir de manière amiable ainsi qu'il a été convenu avec le propriétaire, moyennant le prix d'un euro symbolique, la parcelle désignée ci-dessus. Il autorise la Commune d'Estibaux à payer le prix de vente d'un euro et autorise Mme le Maire à signer l'acte notarié à recevoir par Maître Laure LARRAN, Notaire à Pouillon, ainsi que tout autre document s'y rapportant. Le Conseil Municipal précise que les frais d'acte de ladite acquisition seront supportés par la Commune d'Estibaux.

[25/11]

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. BUSNEL donnant son accord pour cette transaction et précise qu'elle va prendre contact avec Me Laure LARRAN pour finaliser la vente.

Divers [15/05]

A notre demande, l'entreprise SAGA BOUET a remis du caillou sur le chemin d'exploitation.

[09/09]

Les employés communaux commencent le fauchage. Le lac et les chemins de remembrement seront faits avec le broyeur d'accotement de la CUMA. La niveleuse sera également passée sur les chemins de remembrement. L'épareuse sera passée par l'entreprise LOUSTAU. Gilles LASCOSTES est chargé du planning.

Travaux 2020 [25/11]

La commission voirie communale a étudié le programme des travaux de voirie à entreprendre en 2020.

Dans un premier temps, il faudrait que la commune élargisse la route du Bergeras qui est relativement étroite en revêtement bicouche. Des devis vont être demandés. Ensuite, il faudra demander à la Communauté de Communes de réaliser de l'enrobé sur la route du Bergeras et route des Pyrénées.

Concernant les fournitures de voirie, de la signalisation va être demandée sur le programme 2020.

M. Gilles LASCOSTES signale qu'une traversée de route sur la route de Bourdeou est entièrement à refaire. Il faudrait augmenter le busage et curer le collecteur.

SCI Bibilous

[15/04]

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un terrain d'entente a été trouvé avec la SCI BIBILOUS, la Commune tiendra les engagements pris à l'amiable sur place, à savoir :

- reprise et rehausse du regard sur le busage eaux pluviales afin d'éviter la sédimentation à l'intérieur de la buse
- entretien du fossé en amont et protection de l'entrée de la buse par une grille.

[25/11]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise EURL DUPOUY a procédé à l'obturation des canalisations suite au rapport dressé lors de l'expertise contradictoire du 21 mars 2019.

La SCI BIBILOUS nous prie de bien vouloir, dès à présent, effectuer la reprise et la rehausse du regard sur le busage eaux pluviales ainsi que l'entretien du fossé avec l'installation d'une grille à l'entrée de la buse.

Nous allons contacter l'entreprise EURL DUPOUY.

Arrêt de bus lieu-dit "Darregert"

[25/11]

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle a reçu un appel de la famille DENIAU qui s'est aperçue que le terrain qu'ils avaient cédé à la commune pour la création de l'arrêt de bus au lieudit "Darregert" figurait toujours sur leur relevé de propriété.

Mme le Maire ajoute qu'elle doit procéder à des investigations pour savoir ce qu'il s'est passé.

Le Conseil Municipal décide que dans tous les cas une régularisation doit être effectuée car le terrain est bien utilisé pour le stationnement du bus.

Décisions du conseil municipal

5. URBANISME

Projet d'installation d'un élevage de canards prêts à gaver

[15/05]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que M. BERNADET de Sort-en-Chalosse a déposé un permis de construire pour l'implantation de deux bâtiments afin de réaliser de l'élevage de canards prêts à gaver à proximité du Lac de Tastoia. Cet élevage représente 3,5 bandes par an de 15 000 canards.

Des riverains et des habitués du Lac ont pris la décision de créer un collectif afin de dénoncer ce projet. Une pétition leur a permis de recueillir environ 650 signatures. Une réunion a eu lieu entre le collectif et le demandeur. Le collectif va solliciter M. le Préfet dans cette affaire.

Mme le Maire ajoute que le permis déposé par M. BERNADET respecte la réglementation et que les services de l'Etat consultés lors de l'instruction ont tous émis un avis favorable. En conséquence, elle dispose jusqu'au 4 juillet pour signer l'arrêté accordant le permis de construire. Dans l'hypothèse où Mme le Maire choisirait de ne pas suivre les avis des services de l'Etat et ainsi refusait le permis de construire, elle expose la commune à de lourdes sanctions financières.

Mme le Maire ajoute qu'elle a sollicité un entretien avec M. le Préfet ainsi qu'avec M. le Député Boris VALLAUD. Après étude de la situation, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis sur ce projet. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'implantation de ce projet sur ce site compte tenu de la proximité du Lac de Tastoia.

[09/09]

Le permis de construire a été accordé le 2 juillet dernier. La commune a reçu 2 demandes de recours gracieux aux fins d'annulation de l'arrêté du permis de construire incriminé, accordé à M. BERNADET Julien.

Mme le Maire donne lecture de tous les courriers : Maître POUDENX, avocat à Dax, conseil de MM. SAINT GERMAIN Christian et CAZENAVE Michel, dénonce la proximité du Lac de Tastoia et les préjudices olfactifs pour ses clients. Une réponse lui a été adressée, lui stipulant que tous les services consultés avaient émis un avis favorable et qu'en tant qu'élue, Mme le Maire n'avait aucun motif pour ne pas accorder ce permis. Le dossier a été instruit normalement et en toute légalité.

Maître SORNIQUE, avocat à Bayonne, conseil de M. et Mme DULAU Jacques, dénonce le manque de précisions du permis de construire, les problèmes de voirie ainsi que les nuisances engendrées par un tel projet. Mme le Maire a saisi le service instructeur pour l'aider à rédiger une réponse complète et précise.

Mme le Maire tient à souligner que tous les éléments de ce dossier ont été transmis à l'assurance juridique de la commune. Elle ajoute que M. le Préfet et Mme la Sous-Préfète sont tenus informés du dossier et que toutes les pièces leur ont été communiquées.

Le Conseil Municipal décide de soutenir la décision de Mme le Maire concernant l'acceptation du permis de construire estimant que le dossier a été instruit en toute légalité.

[25/11]

Par lettre en date du 7 novembre 2019, M. le Secrétaire Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Pau nous transmet la requête n°1902189-2 présentée par Maître Jean-Pierre POUDENX avocat pour MM. Christian SAINT-GERMAIN, Michel CAZENAVE, Nicolas BOSSAY, Gabriel COMMELIN et Mme Laetitia LEBESGUE.

Cette requête vise le concours en annulation de l'arrêté de Mme le Maire en date du 2 juillet 2019 valant permis de construire n° PC 040 095 19 C0003, par lequel celle-ci a autorisé, au profit de M. Julien BERNADET, l'édification de deux bâtiments d'élevage de canards prêts à gaver sise au lieudit "Priët" à Estibeaux, sur les parcelles cadastrées section ZI 38, 39 et 55.

Mme le Maire rappelle que, par délibération n°2014_55, en date du 9 décembre 2014, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal, et notamment l'alinéa 8, le Conseil Municipal l'a autorisée à ester en justice au nom de la commune dans les actions intentées contre elle.

Mme le Maire avise donc l'assemblée qu'elle a décidé d'autoriser la commune à se défendre en justice devant les juridictions administratives et a décidé de désigner Maître Frédéric BERNAL, avocat au barreau de Pau, pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Dossier M. Bellehigue

[15/04]

Mme le Maire informe l'assemblée qu'elle s'est rendue avec deux adjoints à la rencontre de M. BELLEHIGUE.

Ils ont constaté qu'il utilise un mobil home habillé de bois comme habitation, sans qu'aucune autorisation ne lui ait été délivrée concernant l'installation de ce mobil home, et qu'un bâtiment en bois "à usage de local commercial", selon ses dires, est en cours de construction.

Ces deux bâtiments sont situés sur des parcelles en nature cadastrale de taillis et à ce jour, aucun permis de construire ni aucune autorisation de défrichement n'ont été déposés en mairie. M. BELLEHIGUE est en totale illégalité avec la réglementation de notre document d'urbanisme puisque ces parcelles sont classées en zone non constructible.

Mme le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a fait part de la situation à M. le Procureur de la République, à la DDTM ainsi qu'à l'assurance juridique de la Commune.

[15/05]
Mme le Maire donne lecture du courrier de la DDTM concernant les défrichements non autorisés de M. BELLE-HIGUE. Si ce dernier ne donne pas suite aux éléments demandés par la DDTM, un contrôle sera programmé en juillet.

Autorisation d'urbanisme [09/09]
Mme le Maire informe l'assemblée que M. Denis SIBER-CHICOT a déposé un permis de construire pour une maison d'habitation. Une extension de réseau sur le domaine public est nécessaire avec une participation financière de la commune de 3038 €. La commune ne souhaitant pas financer les travaux d'extension de réseau pour les particuliers, le permis de construire est refusé.

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal [25/11]
Mme le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique est terminée et que les commissaires enquêteurs ont rendu leur rapport. Des avis ont été émis concernant les demandes formulées.

URBASOLAR [25/11]
La société URBASOLAR a contacté la commune pour trouver un terrain d'au moins 4 ha pour disposer des panneaux photovoltaïques.
La commune ne dispose pas d'une telle surface de terrain.

6. SYDEC

Assainissement collectif

Achat du terrain [21/01]
Mme le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal d'acquérir une partie du terrain de la future station d'épuration. Elle informe l'assemblée que le découpage a été réalisé par le géomètre et précise que la superficie définitive du terrain est de 3 635 m².

Le SYDEC cède ce terrain sur la base de 1,496 €/m² soit un montant de 5 437.96 €. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide d'acquérir 3 635 m² du terrain destiné à l'implantation de la station d'épuration,
- accepte le prix de vente de 1,496 €/m² soit un montant de 5 437.96 €,
- précise que l'achat sera réalisé sur les fonds propres de la Commune,
- accepte de prendre à la charge de la Commune les frais de géomètre et de notaire,
- charge Mme le Maire de signer tout document relatif à cette acquisition.

La présente délibération abroge celle en date du 17 septembre 2018.

Travaux [21/01]
Mme le Maire informe que les travaux de création de réseau d'assainissement ont débuté ainsi que ceux de la création de la station d'épuration. Des réunions de chantiers sont organisées une fois par semaine. Un huissier est venu établir un état des lieux avant travaux.

[15/04]
La réfection des routes devrait être faite avant les fêtes patronales.

[27/06]
La réfection définitive des routes sera réalisée une fois que l'ensemble des essais de réception seront conformes. Les derniers résultats des tests de compactage ont présenté des anomalies. Le SYDEC nous tiendra informé de l'avancée des tests afin de tout mettre en œuvre pour que les routes soient praticables pour les fêtes patronales.

Forage du Luc [15/04]
Le SYDEC a été relancé afin de connaître le devenir du forage du Luc.

[27/06]
M. LAJUGIE a donné les coordonnées de la personne en charge de ce forage. Pour l'heure, Mme le Maire ne dispose pas d'autres informations sur le devenir de ce forage.

Campagne de recherche de Chlorure de vinyle monomère [15/04]

Le SYDEC va lancer une campagne de recherche de Chlorure de vinyle monomère (présent dans les tuyaux PVC d'avant 1980) sur la commune à partir du mois de mai 2019. Les prélèvements vont être réalisés chez 3 abonnés.

[27/06]
Les résultats d'analyses des prélèvements réalisés chez 3 abonnés sont conformes à la réglementation : <0.5µg/l (limite de qualité fixée par l'ARS).

Adoption d'une convention pour le contrôle et l'entretien des PEI [15/04]

La loi de 2011 et le décret de 2015 relatifs à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), ont défini les nouvelles dispositions applicables en cette matière. Ainsi, Mme le Maire a un pouvoir de police spéciale et le service public de DECI incombe aux Communes ou aux EPCI si la compétence a été transférée.

Décisions du conseil municipal

La Commune ou l'EPCI compétent doit assurer les contrôles techniques des Points d'Eau Incendie (PEI) situés sur le territoire communal. Ces PEI comprennent les équipements raccordés sur le réseau d'eau potable (poteaux et bouches d'incendie) et les points d'eau naturels ou artificiels.

Dans le département des Landes, l'arrêté préfectoral n° 2017-266 portant Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI), approuvé le 16 mars 2017, précise les conditions de réalisation de ces contrôles.

Ainsi, le contrôle technique des PEI doit être réalisé par les Communes tous les 3 ans et comprend les vérifications principales suivantes :

- La signalisation,
- La numérotation base SDIS,
- La mesure du débit à 1 bar,
- La mesure de la pression à 60 m3/h,
- Le volume et l'aménagement des réserves d'eau,
- Le fonctionnement des dispositifs d'aspiration.

Entre chaque contrôle technique, les agents du SDIS procèdent annuellement à la reconnaissance opérationnelle qui comprend :

- L'accessibilité des PEI,
- La signalisation,
- Les anomalies visuelles,
- L'implantation,
- La numérotation SDIS,
- L'état des abords,
- La présence d'eau.

La réalisation des contrôles techniques, en particulier la mesure des débits sur les poteaux incendie, perturbe

régulièrement la distribution de l'eau engendrant des réclamations de la part des abonnés (coloration de l'eau). Par ailleurs, le contrôle des poteaux incendie nécessite des équipements de mesure particuliers dont les Communes ne disposent pas.

C'est pourquoi, dans un souci de préservation de la qualité du service d'alimentation en eau, il est proposé de conclure avec le SYDEC (qui exerce la compétence distribution d'eau potable sur la commune ainsi que l'exploitation du réseau), une convention de mise à disposition de services pour le contrôle et l'entretien des Points d'Eau Incendie publics sur le territoire communal.

La convention type jointe en annexe précise les conditions techniques de réalisation des contrôles de tous les PEI raccordés ou non sur le réseau d'eau potable.

Sur le plan financier, il est proposé une facturation annuelle au tarif de 10 € HT/PEI permettant ainsi de lisser, la charge financière (le coût d'un contrôle est de 30 € HT/PEI). Ce tarif sera voté annuellement par la Commission Départementale EAU du SYDEC.

Le SYDEC pourra également être sollicité pour réaliser les réparations, renouvellement ou mise en œuvre de poteaux ou bouches incendie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la convention type de mise à disposition de services du SYDEC pour le contrôle et l'entretien des Points d'Eau Incendie publics, et autorise Madame le Maire à signer cette convention et les documents résultants avec le SYDEC dont la compétence distribution d'eau potable sur le territoire est exercée par celui-ci ainsi que l'exploitation du réseau d'eau potable.

7. SIETOM

Points de collecte

[15/04]

Le point de collecte situé route de Montfort pose de réels problèmes. Les conteneurs sont continuellement pleins de déchets et surtout d'encombrants qui devraient être déposés en déchetterie. Il faut prendre contact avec le SIETOM afin de trouver une solution pérenne à cette situation.

[15/05]

Les conteneurs de la route de Montfort vont être déplacés :

- 2 sur un nouveau point de collecte route de Montfort
- 2 sur un nouveau point de collecte route du Bergeras.

La question d'un second point tri collectif (route des Pyrénées) a été évoquée. Ce projet est à l'étude au niveau du SIETOM.

[27/06]

Mme le Maire informe l'assemblée que les conteneurs à poubelles, route de Montfort, ont été déplacés. Pour le moment aucun problème n'est à déplorer.

Collecte des encombrants

[27/06]

Les agents ne peuvent plus accéder sur le quai de la déchetterie avec le tracteur et la remorque. Cela pose un réel problème pour la collecte des encombrants, en particulier pour les personnes âgées et isolées.

8. PERSONNEL COMMUNAL

Compte épargne temps [21/01]

Mme le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient mettre en place un compte épargne temps pour l'ensemble des agents de la collectivité et qu'il convient d'en fixer les modalités d'application.

Le Conseil Municipal, considérant l'avis du comité technique paritaire en date du 15 novembre 2018, décide que le compte épargne-temps institué par le décret du 26 août 2004 susvisé sera appliqué aux agents publics de la collectivité, qui remplissent les conditions prévues par la réglementation, selon les modalités fixées par ce décret et les dispositions particulières ci-après :

- Le compte épargne-temps pourra être alimenté, en plus des jours de congés annuels et des jours RTT, par des jours de repos compensateurs dans la limite de 3 jours par an.
- La demande d'alimentation du compte épargne-temps doit être présentée une fois par an, avant le 31 décembre.
- Les demandes de congés au titre du compte épargne-temps seront effectuées dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les demandes de congés annuels.

Les jours placés sur le compte épargne temps, excédant 20 jours, pourront être utilisés au choix des agents selon l'une des options ci-après :

- Indemnisation sur la base des tarifs suivants : catégorie A : 125€, catégorie B : 80€, catégorie C : 65€ ;
- Prise en compte dans le cadre du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (disposition applicable uniquement pour les fonctionnaires CNRACL) ;
- Maintien sur le compte épargne temps.

Remplacement [09/09]

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Nadine CASSOU PUYO va être arrêtée pour maladie au mois d'octobre. Il faut prévoir un agent de remplacement. Il sera fait appel au service remplacement du CDG 40.

Secrétariat de Mairie [09/09]

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une secrétaire 12h00 par semaine pour palier à la surcharge de travail au secrétariat. Il sera également fait appel au service remplacement du CDG 40.

[25/11]

Mme le Maire informe l'assemblée que Mme Christine IVARS est venue en renfort au secrétariat depuis le 15 octobre dernier.

Départ à la retraite [15/04]

Mme Anne Marie DAMESTOY a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2020. Un appel à candidature va être lancé. Le CAP et/ou BEP Cuisine sera demandé.

[27/06]

Mme le Maire informe qu'une vacance de poste a été créée pour un recrutement au 28 octobre 2019. L'agent recruté sera en doublon avec Mme DAMESTOY jusqu'à son départ.

[09/09]

Suite au lancement de l'appel à candidature, sur les 15 CV reçus, 3 candidats, répondant aux critères demandés, ont été reçus lors d'un entretien en présence de Mme le Maire et des adjoints Corinne RICOTTI et Philippe LABORDE.

La candidature de M. David MALLET a été retenue. Etant déjà titulaire de la fonction publique territoriale, son recrutement se fera par voie de mutation.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'il convient donc de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de créer un poste permanent d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe, emploi de catégorie C,
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions de cuisinier et de travaux de ménages,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Mme le Maire est chargée de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2019.

[25/11]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'organiser une cérémonie pour le départ à la retraite de DAMESTOY. Elle propose la date du vendredi 24 janvier 2020 à la salle Lahaout et propose d'inviter tous les Estibeaussais et les personnes avec qui elle a collaboré.

Décisions du conseil municipal

9. DIVERS

Plan d'épandage SERETRAM [21/01]

Mme le Maire rappelle le projet d'épandage de la SERETRAM des boues issues de sa station d'épuration, eaux de lavage du maïs doux, à Labatut sur des parcelles appartenant à M. GARESTE. La Chambre d'Agriculture informe que si des parcelles ne sont pas accessibles en raison d'un sol trop mouillé, M. GARESTE interdira les épandages pour ne pas abimer les sols.

Motion de la Fédération Française de la Course Landaise [21/01]

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la motion de la Fédération de la Course Landaise qui sollicite le soutien de la commune pour que soit maintenu, durant une année dérogatoire supplémentaire, les conditions de 2018 laissant le temps de travailler en concertation sur la définition d'un nouveau régime de calcul des cotisations sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soutient la motion présentée par la Fédération Française de la Course Landaise.

Motion pour une justice de qualité et de proximité dans le département des Landes [21/01]

Mme le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la motion de l'Association des Maires des Landes pour que soit maintenue une justice de proximité et de qualité dans le département des Landes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, soutient la motion présentée par l'Association des Maires des Landes.

Inauguration du restaurant scolaire et du RAM [15/04]

Mme le Maire annonce que l'inauguration du restaurant scolaire est prévue le 21 septembre à 10h30.

[09/09]

Une centaine de personnes se sont inscrites pour l'inauguration du restaurant scolaire. A l'issue de la cérémonie, un apéritif déjeunatoire sera servi salle Lahaout.

Association "Esprit du Sud40" [15/04]

Mme le Maire présente l'association "Esprit du Sud40" dont le but est de favoriser la promotion de son territoire, notamment par la mise en valeur des patrimoines culturels immatériels suivants :

- diverses formes de chasse, de pêche, de tauromachies,
- les arts et pratiques de l'agriculture, de l'élevage, de la gastronomie,

- les manifestations folkloriques, sportives et culturelles,
 - la valorisation et la transmission des langues régionales.
- Le montant de l'adhésion s'élève à 100 € pour l'année 2019. Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à cette association.

Règlement salle Lahaout [27/06]

Mme le Maire informe l'assemblée que le règlement de location de la salle Lahaout a été modifié pour signaler aux locataires qu'ils doivent respecter la tranquillité du voisinage.

Empoisonnement des animaux [27/06]

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme Virginie PINTO l'informant de l'empoisonnement de son chien sur la route des Pyrénées. Cette dernière signale que ce n'est pas le seul cas et a porté plainte auprès de la gendarmerie. Mme le Maire ajoute qu'elle n'a pas eu connaissance d'autres faits similaires et qu'elle sera certainement contactée par les gendarmes en charge de la plainte.

Bureau de Poste de Habas [27/06]

Mme le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de Habas dénonçant la diminution des heures d'ouverture du bureau de poste de Habas et demandant le soutien de tous pour le maintien du service postal.

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un travailleur social du CDG 40 [27/06]

Mme le Maire donne lecture de la nouvelle convention du Centre de Gestion des Landes pour la mise à disposition d'un travailleur social du CDG 40 au profit des personnels des collectivités.

Ce service mis gratuitement à disposition propose aux collectivités qui le souhaitent, l'information, l'orientation et l'accompagnement de leurs agents sur les dispositifs d'aides adaptés aux difficultés sociales, économiques, psychologiques ou encore de santé qu'ils peuvent être amenés à rencontrer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'adhérer à ce service et autorise Mme le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Défibrillateur [09/09]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que suite à un malaise d'un joueur au cours d'un entraînement de basket, le défibrillateur a été utilisé. Le CDG 40 est venu, dès le lendemain, remettre l'appareil en service.

Il apparaît important, au regard du fait que le jeune homme ait été sauvé grâce à cette machine, de demander

une nouvelle formation pour l'utilisation de ce défibrillateur. Il est primordial que le maximum de personnes (personnel, associations,...) soit formé aux gestes de premier secours. Contact sera pris avec le CDG pour mettre en place une session très rapidement.

Recensement [09/09]

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le recensement de la population se déroulera du 16 janvier au 15 février 2020. Il faut dès à présent désigner un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Le Conseil Municipal décide de confier cette mission à Mme Céline ASSAOUI, secrétaire de mairie, qui a déjà assuré ces fonctions lors des précédents recensements de 2010 et 2015. Mme le Maire est chargée de prendre l'arrêté de nomination en conséquence.

D'autre part, la commune étant divisée en deux districts pour la collecte, il conviendra de procéder au recrutement de deux agents recenseurs. Il sera fait appel au service remplacement du CDG 40.

Convention d'adhésion au service remplacement du CDG 40 [09/09]

Mme le Maire expose au Conseil Municipal, le projet du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale relatif au remplacement du personnel indisponible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, considérant qu'il est nécessaire de pallier aux absences éventuelles des agents titulaires dans l'intérêt du service public communal, décide l'adhésion de la commune d'Estibeaux au service de remplacement organisé par le Centre de Gestion des Landes, autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet et précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Communal.

Repas des aînés [25/11]

Mme le Maire informe que le repas des aînés aura lieu le dimanche 15 décembre à 12h00, salle Lahaout.

Voeux du Maire [25/11]

La date est fixée au dimanche 12 janvier 2020 à 11h30.

10. COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Avis sur les dispositions du projet de PLUI arrêté [27/06]

Mme le Maire informe l'assemblée que le projet de PLUI des Arrigans a été arrêté par délibération n° 2019-31 du Conseil communautaire du Pays d'Orthe et Arrigans, en date du 9 avril 2019.

Les communes couvertes par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) ont la possibilité de s'exprimer sur les dispositions du PLUI des Arrigans qui les concernent directement (orientations d'aménagement et de programmation et règlement), conformément à l'article L. 153-15 du code de l'urbanisme.

Les communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la date d'arrêt du projet de PLUI pour rendre leur avis, et que cet avis sera réputé favorable en l'absence de réponse à l'issue de ce délai (cf. article R. 153-5 du code de l'urbanisme),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide :

- de donner un avis favorable sur les dispositions du projet de PLUI des Arrigans arrêté (orientations d'aménagement et de programmation et règlement),
- d'annexer à cette délibération des remarques sur les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement qui concernent la commune : mise en place d'une protection paysagère autour du lac de Tasto.

Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) [27/06]

Mme le Maire informe qu'elle a reçu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans et en donne lecture. Elle ajoute que ce rapport doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal dans un délai de 3 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le rapport de la CLECT et le montant des attributions de compensation proposées et autorise Mme le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents utiles.

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire dans le cadre d'un accord local [27/06]

Mme le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé un accord local permettant une meilleure représentativité des communes au sein du conseil communautaire et que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

Décisions du conseil municipal

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de "droits" attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,

- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,

- la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans doivent approuver une composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes.

De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2019 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans

- A défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2019, selon la procédure légale, le Préfet fixera à 36 sièges, répartition de droit commun, le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, au plus tard au 31 octobre 2019, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Mme le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans un accord local, fixant à 45 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, répartis, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Communes	Populations Municipales	Proposition accord local 2020
Peyrehorade	3 673	6
Pouillon	3 068	5
Habas	1 521	2
Labatut	1 432	2
St-Lon-les-Mines	1 195	2
Port-de-Lanne	1 042	2
Mimbaste	1 018	2
Orthevielle	911	2
Cauneille	808	2
Tilh	803	2
Misson	767	2
Cagnotte	760	2
Orist	708	2
St-Etienne-d'Orthe	703	2
Estibeaux	694	1
Pey	666	1
Sorde l'Abbaye	639	1
Bélus	605	1
Hastingues	571	1
Gaas	505	1
Ossages	501	1
St-Cricq-du-Gave	418	1
Oeyregave	350	1
Mouscardès	261	1
Nb de conseillers communautaires		45

Total des sièges répartis : 45

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans à 45 sièges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 voix contre, et 1 abstention décide de fixer, à 45 le nombre de sièges du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, répartis comme détaillé ci-dessus et autorise Mme le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Convention de services partagés [09/09]

Mme le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention de services partagés concernant le fauchage avec la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte les termes de cette convention et autorise Mme le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Subvention exceptionnelle pour l'Association de Promotion des Kiwis de l'Adour [09/09]

Mme le Maire présente le projet des aires d'accueil des travailleurs saisonniers du kiwi sur les communes de Hastingues, Saint-Etienne-d'Orthe et Bélus. Le projet initial estimé à 120 000 € et couvrant les dépenses d'achat de six sanitaires mobiles et cuves de vidange, est pris en charge à hauteur de 40 000 € par l'Association de Promotion du Kiwi de l'Adour, 40 000 € par la Mutualité Sociale Agricole et 40 000 € par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Constatant un coût très onéreux de fonctionnement de 15 000 € HT par an de vidange, des systèmes d'assainissement autonomes et pérennes sont envisagés sur les aires d'accueil de Bélus et de Saint Etienne d'Orthe. Ainsi, cette dépense d'investissement exceptionnelle serait amortie au bout de trois ans. Ce coût global d'aménagement et d'équipement actualisé est estimé à 200 000 € HT, soit 80 000 € de plus que le projet initial.

Suite au Comité de pilotage "Aires d'accueil des saisonniers" du 4 juillet 2019, et à la présentation du dossier en conseil communautaire du 9 juillet 2019, il est proposé que ce surcoût de 80 000 € soit pris en charge à 50 % (soit 40 000 €) par l'Association de Promotion du Kiwi de l'Adour et, à 50 % par l'ensemble des communes du territoire suivant une répartition au prorata du nombre d'habitants.

Ainsi, le Conseil Municipal est invité à voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association de Promotion du Kiwi de l'Adour d'un montant de 1 160 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas attribuer cette subvention exceptionnelle, estimant que la commune a déjà participé dans le cadre de la subvention communautaire.

Désignation du délégué PCAET [25/11]

Mme le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes vient de lancer la démarche d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET), outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie sur notre territoire. Afin de mener à bien cette démarche qui devrait arriver

à son terme courant 2021, un comité de pilotage (COPIL) est mis en place afin de valider les différentes étapes d'élaboration du PCAET travaillées par les instances techniques ou de concertations. Il sera composé d'un représentant de chaque commune, du Vice-Président référent de la démarche et du Président de la Communauté de Communes. Il convient donc de désigner au sein du Conseil Municipal un délégué qui participera au futur COPIL du PCAET.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne M. Franck BELLOCQ comme délégué de la Commune d'Estibeaux pour siéger au Comité de Pilotage du PCAET.

Attributions de compensation définitives [25/11]

A la suite de la transmission aux communes du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) transmis aux communes le 18 juin 2019, ces dernières ont approuvé le rapport définissant les nouvelles attributions de compensation.

Ainsi, il est proposé de fixer le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune d'Estibeaux d'un montant de 2 891.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le montant de l'attribution de compensation définitive pour la commune d'Estibeaux d'un montant de 2 891.52 € à compter de 2019.

Répartition des sièges de conseillers communautaires pour le prochain renouvellement général des conseillers municipaux [25/11]

Mme le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 constatant, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux, le nombre et la répartition des sièges de conseiller communautaire au sein de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

En application de l'accord local, le nombre et la répartition des 45 sièges de conseiller communautaire est réparti comme suit : (*cf répartition page 14*).

Madame le Maire donne les comptes rendus des diverses réunions communautaires.

Compte administratif 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS
DÉPENSES (montants TTC)		544 420.00 €	463 625.33 €
011	Charges à caractère général	187 350.00 €	141 280.49 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	233 070.00 €	204 112.06 €
65	Autres charges de gestion courante	110 850.00 €	103 030.80 €
66	Charges financières	12 250.00 €	11 459.52 €
67	Charges exceptionnelles	900.00 €	742.46 €
RECETTES (montants TTC)		544 420.00 €	588 651.27 €
013	Atténuations de charges	3 300.00 €	10 151.94 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	17 880.00 €	19 393.38 €
73	Impôts et taxes	232 928.00 €	262 698.26 €
74	Dotations et participations	156 494.00 €	161 753.72 €
75	Autres produits de gestion courante	40 300.00 €	41 128.54 €
76	Produits financiers	-	7.14 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	93 518.00 €	93 518.29 €
Soit un excédent de fonctionnement de 125 025.94 €			

SECTION D'INVESTISSEMENT

		PRÉVISIONS	RÉALISATIONS	RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)		232 523.00 €	202 856.86 €	29 666.14 €
21	Immobilisations corporelles	12 979.00 €	2 416.66 €	10 562.34 €
23	Immobilisations en cours / Constructions	51 627.00 €	38 647.62 €	12 979.38 €
16	Emprunts et dettes assimilées	167 093.00 €	160 968.66 €	6 124.34 €
10	Dotations, fonds divers	824.00 €	823.92 €	0.08 €
RECETTES (montants TTC)		232 523.00 €	222 771.40 €	9 751.60 €
13	Subvention d'investissement	36 796.00 €	25 558.04 €	11 237.96 €
16	Emprunts et dettes assimilées, dépôts et cautionnements reçus, autres prêteurs CAF	2 141.00 €	533.02 €	1 607.98 €
10	Dotations, fonds divers, FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement	162 644.00 €	165 736.83 €	- 3 092.83 €
001	Excédent d'investissement	30 201.00 €	30 201.80 €	- 0.80 €
21	Virement de la section de fonctionnement	741.00 €	741.71 €	- 0.71 €
Soit un excédent d'investissement de 19 914.54 €				

Le compte administratif 2018 présente un excédent global de 144 940.48 €

Budget primitif 2019

	TAXE D'HABITATION	FONCIER BÂTI	FONCIER NON BÂTI	TAXE PROFESSIONNELLE UNIQUE
COMMUNE	14.08 %	16.54 %	57.65 %	-
COMMUNAUTÉ	10.82 %	2.39 %	12.86 %	24.04 %

En 2019, le taux des taxes reste inchangé.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2019
DÉPENSES (montants TTC)	544 420.00 €	524 131.00 €
011 Charges à caractère général	187 350.00 €	175 850.00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	233 070.00 €	222 600.00 €
65 Autres charges de gestion courante	110 850.00 €	112 400.00 €
66 Charges financières	12 250.00 €	9 950.00 €
67 Charges exceptionnelles	700.00 €	900.00 €
28 Amortissements des immobilisations		2 431.00 €
RECETTES (montants TTC)	544 420.00 €	524 131.00 €
013 Atténuations de charges	3 300.00 €	2 600.00 €
70 Produits des services, du domaine et ventes	17 880.00 €	17 400.00 €
73 Impôts et taxes	232 928.00 €	223 919.00 €
74 Dotations et participations	156 494.00 €	157 930.00 €
75 Autres produits de gestion courante	40 300.00 €	39 507.00 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	93 518.00 €	82 775.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	BUDGET PRÉCÉDENT	BUDGET VOTÉ 2019	DONT RESTE À RÉALISER
DÉPENSES (montants TTC)	232 523.00 €	104 293.00 €	29 666.14 €
21 Immobilisations corporelles	12 979.00 €	10 861.00 €	10 562.34 €
23 Immobilisations en cours / Constructions	51 627.00 €	44 614.00 €	12 979.38 €
16 Emprunts et dettes assimilées	167 093.00 €	48 203.00 €	6 124.34 €
10 Dotations, fonds divers	824.00 €	615.00 €	0.08 €
RECETTES (montants TTC)	232 523.00 €	104 293.00 €	9 751.60 €
13 Subvention d'investissement	36 796.00 €	26 837.00 €	11 237.96 €
16 Emprunts et dettes assimilées	2 141.00 €	2 141.00 €	1 607.98 €
10 Dotations, fonds divers	162 644.00 €	52 970.00 €	- 3 092.83 €
001 Excédent d'investissement reporté	30 201.00 €	19 914.00 €	- 0.80 €
21 Immobilisations corporelles	741.00 €	2 431.00 €	- 0.71 €

ÉTAT DE LA DETTE

BANQUE	OBJET EMPRUNT	ANNÉE DE SOLDE	TOTAL ANNUITÉ
CDG	Logements Dubecq	2023	8 668.28 €
	Mairie	2025	17 525.95 €
Caisse d'Epargne	Restaurant scolaire	2030	15 728.59 €
	Accueil périscolaire	2022	9 052.61 €
TOTAL			50 975.43 €

Réalisations 2019

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ENTRETIEN (montants TTC)		
BÂTIMENTS PUBLICS	Salle des sports / Lahaout / Arènes	5 689.94 €
AUTRES BÂTIMENTS	Ramonage / Diverses fournitures réparation logements	3 669.57 €
MAINTENANCE	Divers contrats de maintenance	9 621.83 €
MATÉRIEL ROULANT	Entretien et réparations divers matériels	7 680.26 €
AUTRES BIEN MOBILIERS	Entretien et réparations divers matériels	2 103.99 €
TERRAINS	Entretien espaces verts	2 676.71 €
DIVERS	Fournitures d'entretien	3 643.45 €
	Fournitures de petit équipement	7 170.89 €
	Fournitures de voirie (signalisation)	348.29 €
	Travaux de voirie	4 301.70 €
TOTAL		46 906.63 €

CONTINGENTS ET PARTICIPATIONS (montants TTC)	
SIVU DES ARRIGANS (regroupement scolaire)	22 136.00 €
SDIS des Landes (Service Départemental d'Incendie et de Secours)	11 160.09 €
SIVU DES ARRIGANS (Lac de Tastoia)	3 259.00 €
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	3 000.00 €
ADACL ADS	2 988.00 €
Téléalarmes (CIAS communauté)	1 500.00 €
ADACL (Agence Département d'Aide aux Collectivités Locales)	900.00 €
ALPI (Agence Landaise pour l'Informatique) adhésion + accès plateforme marchés publics	700.00 €
Association des Maires	400.00 €
Centre de gestion	300.00 €
SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural)	300.00 €
TOTAL	46 643.09 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (montants TTC)	
Amicale Sportive	3 345.00 €
Amicale Laique	3 000.00 €
Comité des fêtes	3 000.00 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	710.00 €
Société de chasse	305.00 €
Lous Hardits (Ainés Ruraux)	230.00 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	120.00 €
UNC des Arrigans (Union Nationale des Combattants)	120.00 €
APE (Association des Parents d'Elèves)	100.00 €
Coursayres des Arrigans	80.00 €
Société de pêche	80.00 €
Association des Veuves Civiles	50.00 €
Vie Libre	46.00 €
Fondation Bergonié	30.00 €
TOTAL	11 216.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS (montants TTC)		
AGENCEMENT ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS	Agencement parking place des écoles (ancienne mairie) Travaux accessibilité ADMR	14 047.50 €
CONSTRUCTION	Mur restaurant scolaire (côté réception marchandise) Travaux accessibilité ADMR	3 042.86 €
TERRAINS NUS	Bornage terrain	6 128.52 €
	Achat terrain Sydec + notaire	
	Raccordement assainissement Mairie + WC publics + logements Dubecq	
TOTAL		23 218.88 €

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

TRAVAUX D'ENROBÉ (montants TTC)

Impasse de Lacoste	
Chemin du Louetz	28 753.97 €
Impasse du Hourcq (tricolouche)	

TRAVAUX DE PELLE (montant TTC)

Route des Pyrénées	
Route de Misson	5 376.00 €
Route du Cap de Yert	

SIVU REGROUPEMENT SCOLAIRE

EFFECTIF 2018/2019

ECOLE D'ESTIBEAUX CM1 - CM2	46 élèves
ECOLE DE MOUSCARDES CE1 - CE2	50 élèves
ECOLE D'OSSAGES Petite et Moyenne Section Maternelle	49 élèves
ECOLE DE TILH Moyenne et Grande Sections Mat. - CP	44 élèves
TOTAL	189 élèves

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR 2019 (montants TTC)

ESTIBEAUX	22 136.00 €
MOUSCARDES	8 231.00 €
OSSAGES	16 337.00 €
TILH	25 472.00 €
TOTAL	72 176.00 €

La participation des communes est moins élevée que les années précédentes du fait que la Communauté de Communes a pris la compétence maternelle (à l'exception de la grande section) depuis le 1^{er} janvier 2019.

CRÉDITS ALLOUÉS À L'ÉCOLE D'ESTIBEAUX (montants TTC)

Fournitures scolaires	2 990.00 €
Noël	460.00 €
Coopérative scolaire	368.00 €
TOTAL	5 018.00 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (montants TTC)

Excédent de fonctionnement	23 311.17 €
Excédent d'investissement	38.47 €
Résultat global de l'exercice (excédent)	23 349.64 €

CRÉDITS ALLOUÉS AUX ÉCOLES (montants TTC)

Subvention projet scolaire (pour les 4 écoles)	1 200.00 €
TOTAL	1 200.00 €

BUDGET PRIMITIF 2019 (montants TTC)

Équilibre en section de fonctionnement	223 950.00 €
Équilibre en section d'investissement	2 464.00 €

CCAS D'ESTIBEAUX

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (montants TTC)

Dépenses (fonctionnement)	3 023.62 €
Recettes (fonctionnement)	4 360.59 €
Résultat de l'exercice (excédent)	1 336.97 €

BUDGET PRIMITIF 2019 (montants TTC)

Dépenses (fonctionnement)	4 360.00 €
Recettes (fonctionnement)	4 360.00 €

Petite enfance, enfance, jeunesse

MULTI-ACCUEIL "LES BIBOUS"

Maison de la Petite Enfance
Impasse du Temps Libre - 40350 Pouillon

Le multi-accueil "Les Bibous" peut recevoir jusqu'à 30 enfants en accueil collectif régulier ou occasionnel (halte-garderie).

- > Horaires d'accueil :
Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
- > Périodes de fermeture :
Jours fériés, pont de l'Ascension, une semaine entre Noël et le jour de l'An, 2 semaines au mois d'Août.
- > L'équipe est composée d'une puéricultrice (directrice), d'une éducatrice de jeunes enfants, de 7 auxiliaires de puériculture, de 3 agents titulaires du CAP Petite Enfance, d'un cuisinier et de 2 agents d'entretien.
- > Les tarifs sont établis par la CAF.
- > Inscriptions auprès de la directrice du multi-accueil.
Les dossiers sont ensuite étudiés par une commission d'attribution des places.
- > Votre contact :
Chloé CROZE, Directrice
Tél : 05 58 98 29 80
Mail : petite-enfance@orthe-arrigans.fr

CRÈCHE FAMILIALE

La crèche familiale propose un mode d'accueil individuel au domicile d'assistantes maternelles agréées par la PMI, salariées de la communauté de communes. Leur contrat et leur rémunération sont gérés par la collectivité, les familles n'ont donc pas les contraintes liées au statut d'employeur.

Les assistantes maternelles sont encadrées par une puéricultrice, directrice de la crèche familiale, et participent aux activités organisées par les services petite enfance de la collectivité.

Les 7 assistantes maternelles sont domiciliées à Caunille, Estibeaux, Habas, Peyrehorade, Port-de-Lanne et Saint-Lon-les-Mines.

- > Horaires d'accueil :
Du lundi au vendredi, de 6h30 à 19h30.
- > Les tarifs sont établis par la CAF.
- > Votre contact :
Véronique PHELIPPEAU, Directrice
Tél : 05 58 73 74 88
Mail : petite-enfance-orthe@orthe-arrigans.fr

> PORTAIL FAMILLE

Vous avez la possibilité de régler vos factures de crèche et centre de loisirs via le portail famille en vous connectant sur :

familles.orthes-arrigans.fr

> LA JOURNÉE 1.2.3 FAMILLES

Chaque année, la Communauté de communes et ses services petite-enfance, enfance jeunesse et culture organisent la journée 1.2.3 familles. Une belle occasion de jouer, partager, se rencontrer pour toutes les familles du territoire ! Plus d'informations sur :

www.pays-orthes-arrigans.fr



RAMEP - Relais Assistants Maternels Enfants Parents

36 route de Larriou - 40290 Estibeaux

Le RAMEP est un lieu d'information, d'animation et d'échange au service des parents ou futurs parents, des enfants de 0 à 3 ans, des assistants maternels, des candidats à l'agrément, des gardes à domicile et de toute autre personne intéressée par les métiers de la petite enfance.

PARENTS, FUTURS PARENTS, vous avez besoin :

- de la présentation des différents modes d'accueil du territoire ?
- d'informations sur les disponibilités des assistants maternels en fonction de vos besoins ?
- d'un accompagnement dans les démarches administratives en votre qualité de parent-employeur ?
- d'une écoute attentive et d'un accompagnement concernant l'accueil de votre enfant ?

POUR VOS ENFANTS, vous avez besoin :

- d'un lieu de découverte, d'éveil et de socialisation où l'assistant maternel accompagne l'enfant dans ses nouveaux apprentissages ?

CANDIDATS À L'AGRÉMENT OU INTÉRESSÉS PAR LES MÉTIERS DE LA PETITE ENFANCE, vous avez besoin :

- d'informations sur la procédure d'agrément ?
- d'une présentation des différents métiers de la petite enfance ?

ASSISTANTS MATERNELS, GARDES A DOMICILE, vous avez besoin :

- d'informations sur vos droits et devoirs ?
- d'un lieu de partage de vos expériences et de vos compétences avec vos collègues ?
- d'un accompagnement et d'une valorisation de vos pratiques professionnelles ?
- d'une formation ?

Le RAMEP d'Estibeaux vous accueille sur rendez-vous, le jeudi de 13h à 17h45

> Votre contact :

Corinne COURROUY

Tél : 06 69 23 48 21

Mail : ram-arrigans@orthes-arrigans.fr

LAEP "TRIBULLE" Lieu Accueil Enfants Parents

36 route de Larriou - 40290 Estibeaux

Le LAEP est un espace dédié à l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, accompagnés de leurs parents, grands-parents et ouvert aux futurs parents.

QUE FAIT-ON AU LAEP ?

Pour votre enfant, c'est un lieu de **sociabilisation** où il découvre la **vie collective**, le **partage**, le jeu.

- il rencontre d'autres enfants et leurs parents,
- il joue, découvre, apprend à être en groupe,
- il acquiert de l'autonomie et se prépare doucement à la vie en collectivité.

Pour vous parents, grand-parents ou futurs parents, c'est un **lieu d'échange et de dialogue**, une pause dans le quotidien.

- vous passez un moment privilégié avec votre enfant,
- vous le découvrez, l'observez dans un lieu différent,
- vous partagez votre vécu, vos expériences avec d'autres parents.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Le LAEP est un service gratuit et anonyme mis en place par la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

Dans un **espace adapté aux jeunes enfants**, avec de nombreux jeux à disposition, **une accueillante vous reçoit**, vous écoutez et facilite les échanges.

Aucune inscription préalable n'est demandée.

Vous décidez du rythme de vos visites, vous restez le temps que vous souhaitez.

Le LAEP d'Estibeaux vous accueille un lundi sur 2, de 14h30 à 17h (hors vacances scolaires).

> Votre contact :

Corinne COURROUY

Tél : 06 69 23 48 21

Mail : laep@orthes-arrigans.fr

> BESOIN D'UNE BABY-SITTER ?

La communauté de communes a développé un réseau de baby-sitters formés pour vous permettre de faire garder vos enfants en toute sécurité.

Retrouvez leurs coordonnées en page 29.



Petite enfance, enfance, jeunesse

REGROUPEMENT SCOLAIRE

Le RPI des Arrigans (Regroupement Pédagogique Inter-communal) est géré par le SIVU des Arrigans (menus et approvisionnements des restaurants scolaires, fournitures scolaires, mobilier...).

Il regroupe 4 écoles :

- > **Estibeaux (CM1/CM2) - Tél. : 05 58 98 07 49**
- > **Mouscardès (CE1/CE2) - Tél. : 05 58 98 07 20**
- > **Tilh (MS/GS/CP) - Tél. : 05 58 89 85 18**
- > **Ossages (PS) - Tél. : 05 58 98 06 59**

> Inscriptions

Les inscriptions se font à la Mairie de la commune de résidence à partir du mois de mars précédant la rentrée scolaire, sur présentation du livret de famille.

> Transport

Le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine assure gratuitement le transport entre les différentes écoles du regroupement. Afin d'assurer la sécurité des enfants, une accompagnatrice est présente dans le bus.

Informations : www.landes.fr / Droits et démarches / Transports scolaires.

> Restaurant scolaire

Tarifs : 2.35 €/repas (pour 1 enfant scolarisé sur le RPI),
2.30 €/repas (pour 2 enfants)
2.25 €/repas (pour 3 enfants et plus)

Les menus sont consultables sur les panneaux d'affichage de chaque école et sur www.estibeaux.fr

> Garderie - Tél. : 06 33 77 59 27

La commune d'Estibeaux propose un service de garderie avant la classe à partir de 7h le matin et après la classe jusqu'à 19h le soir, encadré par 2 employées. Le tarif horaire est de 0.85 €.

ACCUEIL DE LOISIRS

12 Allée du Temps Libre - 40350 Pouillon

Votre contact :

Jean-Luc BUSNEL, responsable

Tél : 05 58 98 38 39

Mail : alsh-arrigans@orthes-arrigans.fr

> Inscriptions et réservations :

L'accès au centre de loisirs est soumis à une inscription annuelle préalable.

> Tarifs :

- Journée : de 4.20 € à 11.80 € selon quotient familial (tarif spécial pour les enfants avec un PAI qui amènent leur repas : 7.20€)
- Demi-journée : de 3.60€ à 8.50€ selon quotient familial

• ACCUEIL DU MERCREDI

Pour chaque mercredi, la réservation doit être faite, au plus tard, le vendredi précédent, avant midi (par mail ou directement au centre de loisirs).

> Horaires :

- Journée entière : 9h30 - 17h avec repas
- Demi-journée : 9h30-12h30 ou 13h30-17h sans repas
- Temps d'accueil : matin 7h30 - 9h30 ; soir 17h - 19h

> Garderie à Estibeaux :

Possibilité de garderie de 7h30 à 8h40 à Estibeaux. Les enfants seront acheminés en bus à l'accueil de loisirs à Pouillon. Pas de bus retour le soir.

> Ramassage collège :

Le centre de loisirs assure le ramassage des collégiens en minibus à 12h30 au collège Rosa Parks.

• ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Le centre de loisirs accueille les enfants pendant les vacances scolaires, hors vacances de Noël et la semaine du 15 août.

> Horaires :

- Accueil entre 7h30 et 9h30
- Départ entre 17h et 19h
- Petites vacances : accueil journée ou demi-journée.
- Grandes vacances : 3 jours minimum par semaine.

Restaurant scolaire d'Estibeaux



Garderie d'Estibeaux



BIBLIOTHÈQUES - MÉDIATHÈQUES

> Médiathèque de Pouillon

12 impasse du Temps Libre - 40350 POUILLON

Tél. 05 58 98 34 75

Horaires : Lundi : 15h - 18h
Mardi : 10h - 12h / 15h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 9h - 12h

Vacances scolaires :

du mardi au vendredi : 10h - 12h / 14h - 18h

> Médiathèque des Arrigans

171 rue Centrale - 40290 HABAS

Tél. 05 58 49 24 60

Mail : mediatheque.habas@orange.fr

Horaires : Mardi : 16h - 18h
Mercredi : 16h - 18h30
Vendredi : 15h - 17h
Samedi : 10h - 12h

> Bibliothèque de Tilh

57 Avenue de la Poste - 40360 TILH

Tél. 05 58 89 31 15

Horaires : Lundi : 16h - 18h
Samedi : 10h - 12h

L'ATELIER DES JEUX ET JOUETS

12 allée du Temps Libre - 40350 POUILLON

Tél. : 05 58 98 34 75 - 06 65 03 22 29

Mail : atelierdesjeuxorthe@orthe-arrigans.fr

Animatrice : Edith BOURRASSÉ

L'Atelier des jeux et jouets propose une sélection de 1400 jeux et jouets diversifiés et adaptés à tous âges, (enfants, adolescents et adultes) avec lesquels vous pouvez jouer sur place ou que vous pouvez emprunter.

Horaires : Mardi : 10h - 12h / 15h - 18h
Mercredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Vendredi : 16h30 - 18h
Samedi : 10h - 12h

Vacances scolaires :

du mardi au vendredi : 10h - 12h / 14h - 18h
Samedi : 10h - 12h

ATELIER MULTISERVICES INFORMATIQUE (AMI)

60 Allée du Marais - 40290 MISSON

Tél. 06 69 85 07 25

Mail : ami-misson@orthe-arrigans.fr

L'AMI de Misson est à votre disposition pour vous initier à l'informatique ou vous connecter librement à internet.

> Ateliers d'initiation :

- Découvrir l'ordinateur
- Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel, PowerPoint et Publisher)
- Naviguer sur internet
- Manipuler la messagerie
- Transférer et gérer des photos numériques
- Utiliser tablettes tactiles et smartphones

> Horaires d'ouverture (accès libre et initiations)

- Mardi, mercredi, jeudi : 9h - 12h et 14h - 17h
- Vendredi : 9h - 13h
- Possibilité d'initiation individuelle le jeudi

> Tarifs :

Accès libre et ateliers d'initiation

- Adhésion annuelle résident Pays d'Orthe et Arrigans : 25 €
- Adhésion annuelle non résident : 50 €
- Consultation occasionnelle (non adhérents) : 2 €/heure
- Gratuit -18 ans et demandeurs d'emploi

Séances personnalisées

- Résidents : 10 € la séance
- Non-résidents : 20 € la séance

LES RENDEZ-VOUS CULTURELS

Chaque année, la Communauté de communes vous concocte une programmation culturelle divertissante au sein des bibliothèques et ludothèques du territoire mais pas que !

Expositions, spectacles, contes bébés lecteur... de quoi passer de jolis moments "curieux" et divertissants avec vos enfants !

Retrouvez tous nos rendez-vous culturels dans nos éditions 2020.

Atelier des jeux et jouets de Pouillon



Actions sociales

C.I.A.S. (Centre Intercommunal d'Action Sociale)

60, allée du Marais - 40290 MISSON

Tél. : 05 58 98 89 10

Mail : cias@orthe-arrigans.fr

La communauté de communes, par l'intermédiaire du CIAS, propose des services d'accompagnement à domicile pour les personnes vulnérables ou empêchées du territoire.

• AIDE À DOMICILE

Le service d'aide à domicile vous accompagne au quotidien, que ce soit pour vous aider à entretenir votre domicile ou dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie.

Toute personne résidant sur le secteur des Arrigans peut en bénéficier, de façon temporaire ou régulière. Nous nous engageons à respecter votre projet de vie, ainsi que la charte des droits et libertés.

- > **Aide-ménagère** : entretien du cadre de vie, courses, préparation de repas ;
- > **Auxiliaire de vie** : accompagnement dans les actes essentiels de la vie (toilette, habillage, aide au lever, transfert, prise des repas...) ;
- > **Garde de jour** : proposition d'activités de loisirs, promenade, lecture...

Les interventions se font du lundi au vendredi de 8h à 18h. Pour les personnes les plus dépendantes, les interventions d'auxiliaire de vie peuvent être également être réalisées le soir (jusqu'à 20h), les week-ends et jours fériés.

Les avantages du CIAS

- Une coordination permanente avec les intervenants et professionnels de santé à domicile, pour certains dans le cadre d'un SPASAD (service polyvalent d'aide et de soins à domicile)
- Pas de contrainte liées au statut d'employeur : les aides à domicile sont salariées du CIAS.
- Le personnel est régulièrement formé et encadré par des professionnels de santé (infirmière coordinatrice).
- Les prestations peuvent être réglées par CESU et sont déductible à 50 % de vos impôts ou crédit d'impôt.
- Le service peut être interrompu à tout moment (préavis d'un mois).

> Renseignements et inscriptions au 05 58 98 89 10

• PORTAGE DE REPAS

Le CIAS vous propose un service de portage de repas à domicile flexible qui s'adapte à votre situation et s'engage sur la qualité.

Toute personne âgée de plus de 60 ans ou momentanément empêchée ou handicapée, résidant sur le secteur des Arrigans, peut en bénéficier.

Un service à la demande : Vous commandez vos repas pour tous les jours de la semaine ou pour quelques jours seulement. Vous recevez les menus à l'avance tous les mois et passez votre commande pour chaque semaine. Votre menu est adapté à votre régime si besoin : diabétique, sans sel, haché, mixé, sans fibre...

Qualité et goût avant tout : Les menus sont élaborés par une diététicienne, privilégiant la diversité et le goût. Ils répondent à des exigences élevées d'hygiène et de qualité.

Les agents du CIAS livrent vos repas à domicile. La chaîne du froid est garantie : de la cuisine centrale, les menus sont transportés en camion réfrigéré puis stockés dans votre réfrigérateur. Il ne vous reste plus qu'à réchauffer vos plats, et déguster !

> **Tarifs : de 6.70 € à 7.15 € TTC par repas.**

Déductible à 50 % de vos impôts ou crédit d'impôt

> **Renseignements et inscriptions au 05 58 98 89 10**

• TÉLÉALARME

Ce service permet aux personnes âgées de continuer à vivre à leur domicile, en toute sécurité. En cas de chute, de malaise, il suffit de presser la touche appel du médaillon ou du boîtier de téléalarme pour alerter le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et prévenir un proche.

> Inscription au service

L'inscription s'effectue en mairie. Le service a un coût annuel de 120 €. Sur ce montant, 20 € sont pris en charge par le CIAS pour chaque usager. La commune d'Estibeaux prend en charge 60 €. Le reste à charge pour le bénéficiaire est donc de 40 €/an.

> Relais téléalarme

Pour soulager les aidants, le CIAS propose de prendre le relais des appels émanant du déclenchement de la téléalarme d'un proche. Besoin d'un temps de répit ou de vous rendre disponible, le relais téléalarme vous permet de vous absenter plusieurs jours ou une soirée.

> Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie.

• SOUTIEN AUX AIDANTS

L'espace d'échange Bulle d'air est dédié aux proches de malades atteints de troubles cognitifs.

Les séances, en groupes de 8 à 12 personnes, sont animées par une psychologue, spécialisée en psychogérontologie et attentive aux problématiques des aidants. Ces temps sont l'occasion d'échanger avec des personnes confrontés aux mêmes préoccupations que vous, de trouver un soutien, de bénéficier de conseils ou d'orientations vers des dispositifs adaptés.

Les rencontres ont lieu tous les derniers jeudi du mois, de 16h à 18h, au Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de la Maison de retraite Nauton-Truquez à Peyrehorade.

> Renseignements et inscription :

Laure Amélie TOURON, psychologue

Tél : 05 58 73 03 39

• PRÉVENTION DES RISQUES

Bien vieillir pour conserver son autonomie le plus longtemps possible est l'objectif du programme de prévention mené par le CIAS, qui comprend 3 prestations :

> Qualité de vie au logement

Du matériel simple peut grandement faciliter les gestes de la vie quotidienne : rehausseurs de lit, demi-marche, tapis antiglisse, barre de maintien dans la douche... Lors de la mise en place des prestations d'aide à domicile, nous vous proposons d'effectuer une visite du domicile afin d'étudier votre logement. Des conseils simples d'adaptation vous seront apportés afin que vous puissiez rester chez vous, en toute autonomie et en sécurité.

> Ateliers de prévention des chutes

Les ateliers de prévention des chutes sont menés par un masseur kinésithérapeute préventeur, en petits groupes (une dizaine de participants). Une évaluation personnalisée est réalisée lors de la première séance afin d'identifier la présence ou non de facteurs favorisant les chutes. Lors des séances suivantes, sont proposés des échauffements, des exercices de coordination, de proprioception, d'équilibre, de relevé du sol... le tout dans la bonne humeur sous l'œil bienveillant d'un professionnel.

> Ateliers "Bien manger pour être en bonne santé"

Ces ateliers sont présentés par une diététicienne diplômée d'état. Leur objectif est de reprendre le plaisir de manger avec des recettes simples et abordables, de retrouver des habitudes alimentaires favorisant des apports journaliers équilibrés et adaptés à chacun pour préserver sa santé.

> Renseignements et inscriptions au 05 58 73 00 73

• EHPAD "La Chaumière Fleurie"

4, Rue Alfred Longuefosse - 40350 POUILLON

Tél : 05 58 98 22 38

Mail : ehpad@orth-arraigans.fr

Directrice : Annick TUDAL

L'EHPAD "La Chaumière Fleurie" dépend de la Communauté des communes du Pays d'Orthe et Arrigans. Les personnes âgées autonomes ou dépendantes sont accueillies au sein de l'établissement, situé à Pouillon, dans un cadre boisé et tranquille.

L'établissement accueille 79 résidents dont 12 personnes au sein de l'unité Alzheimer (protégée). Il propose également un accueil de jour et un accueil temporaire, permettant des périodes de répit pour les aidants familiaux.

L'EHPAD répond aux besoins et attentes du résident dans le respect de son rythme de vie et de son intimité, en portant une écoute attentive.

Le Conseil de Vie Sociale (CVS), instance consultative et représentative des résidents, famille, personnel, membres du conseil d'administration, est réuni environ 4 fois par an. C'est un lieu privilégié d'information et d'expression.



A.D.M.R.

L'ADMR est un réseau associatif national de services à la personne :

- Services pour seniors et personnes en situation de handicap (ménage, repassage, petit bricolage, petit jardinage),
- Garde d'enfants à domicile.

ADMR CANTON DE POUILLON

29, place de la Mairie - 40290 ESTIBEAUX

Tél. : 05 58 98 39 08

Mail : pouillon@fed40.admr.org

Responsable : Mme LAFARGUE

Ouverture au public : du lundi au vendredi,
9h - 12h

Accueil téléphonique : du lundi au vendredi,
9h - 12h30 / 13h30 - 17h

TAXI AMBULANCES

Le service de taxi ambulance s'adresse aux personnes de plus de 65 ans, celles souffrant de handicap reconnu ou étant dans l'impossibilité temporaire de circuler (présentation d'un certificat médical).

> Modalités :

- Inscription préalable par téléphone au **05 58 98 22 98** (Communauté de communes) ;
- Motif du déplacement : médical, paramédical ou visite à des parents ou amis en établissement (hospitalier ou EHPAD) ;
- Déplacements pris en charge exclusivement sur le secteur des Arrigans et vers les communes de Dax, Saint-Paul-lès-Dax, Pomarez, Amou, Orthez et Salies-de-Béarn.

> Tarif Aller/Retour :

- **Trajets intra-communautaire : 5 €**
- **Trajets hors périmètre communautaire : 15 €**

> Entreprises conventionnées :

- **Les taxis PHILIPPE : 05 58 98 20 74**
- **Les taxis DAILLENCQ Robert : 05 58 98 08 23**

SOLUTIONS MOBILITÉ

Le principe : Mobilité = Insertion

L'association Solutions Mobilité vise à renforcer les possibilités de mobilité des habitants du Sud des Landes, pour aller travailler ou chercher un emploi, suivre une formation et pour les démarches de la vie quotidienne.

Un permanent "mobilité" vous reçoit pour une première information. En fonction de votre situation et de vos attentes, il peut répondre à un besoin ponctuel ou vous orienter vers un accompagnement dans la durée.

- > Accompagnement individuel (diagnostic personnel, information sur les déplacements, sur les moyens de transport existants, appui à l'acquisition de véhicule, conseils sur l'entretien du véhicule),
- > Ateliers collectifs (aspects psycho-sociaux, mobilité, mécanique et entretien, permis de conduire et BSR, vélo, covoiturage),
- > Prêt de véhicules (scooters et voitures).

> À qui s'adresser ?

Aux partenaires de l'insertion sociale et professionnelle avec qui vous êtes déjà en lien : Mission Locale, Pôle Emploi, conseil départemental (centres médico-sociaux, RSA), CAF, Cap Emploi, structures d'insertion, FJT... **Ce sont eux qui vous mettront en relation avec Solutions Mobilité selon votre situation.**

TRANSP'ORTHE

Transp'Orthe est un service de transport à la demande, ouvert à tous les habitants du territoire âgés de plus de 12 ans (les moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte). Il propose des trajets vers Dax, Orthez et Pouillon au départ des 9 communes des Arrigans.



> Modalités :

- Inscription préalable en mairie ou à la Maison des services au public muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (présence obligatoire des parents pour l'inscription des mineurs) ;
- Prise en charge à domicile pour toutes les personnes à mobilité réduite ou éloignées de l'arrêt (mairie) ;
- Réservation du trajet au plus tard la veille du déplacement avant midi.

> Tarif aller-retour :

1 € pour Pouillon ; 2 € pour Dax ou Orthez

> Renseignements et réservations au 05 58 56 80 88 ou sur internet : www.trans-landes.fr

> Horaires (du mardi au samedi, sauf jours fériés) :

Jour	Destination	Horaires*
Mardi	ORTHEZ	de 9h30 à 11h30
Mercredi	DAX	de 14h30 à 17h30
Jeudi	POUILLON	de 9h30 à 11h30
Vendredi	POUILLON	de 14h30 à 17h30
Samedi	DAX	de 9h à 11h

* Les horaires indiqués correspondent au temps dont vous disposez sur la commune de destination.
Exemple pour le 1^{er} horaire : le mardi, vous arriverez à Orthez à 9h30 pour en repartir à 11h30.



Informations diverses

ORDURES MÉNAGÈRES

SIETOM DE CHALOSSE

815 route des Partenses - 40250 CAUPENNE
Tél. : 05 58 98 57 57

La collecte des ordures ménagères est effectuée par le SIETOM DE CHALOSSE.

Le jour de collecte est le JEUDI.

Les **conteneurs de quartier** sont destinés à recevoir des **sacs poubelles fermés** exclusivement. Les usagers sont invités à utiliser les conteneurs **de leur quartier uniquement** afin d'éviter des encombrements dans certains quartiers.

Les **conteneurs du tri sélectif** situés Route du Bergeras sont destinés à recevoir exclusivement les ordures signalées sur leurs parois.

Tous les encombrants, végétaux, ferrailles et autres doivent être amenés à la déchetterie.

Le SIETOM DE CHALOSSE distribue gratuitement des composteurs auprès des foyers volontaires (1 par foyer)

Pour vous inscrire :
www.sietomdechalosse.fr



⇒ **déchetterie de Pomarez** (Chemin du Yout)

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, samedi : 9h - 12h30

Vendredi : 13h30 - 17h

Tél. : 05 58 98 46 10

⇒ **déchetterie de Pouillon** (Route de Misson)

Jours et horaires d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi, samedi

9h - 12h30 / 13h30 - 17h

Tél. : 05 58 98 24 30



Les déchets à trier



Tous les papiers et les emballages en carton



Bouteilles et flacons en plastique - briques alimentaires - emballages métalliques



Bouteilles, bocaux et pots en verre

Pour quel recyclage ?



Informations diverses

PLUi



Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) des Arrigans a été approuvé en conseil communautaire le 3 mars 2020.

Il devait être validé par le Préfet courant Mai/Juin 2020 mais suite à l'état d'urgence sanitaire, les délais de validation ont été suspendus.

Une communication sera faite lorsque le PLUi sera opposable à vos demandes.

Retrouvez le dossier d'approbation et le zonage de chaque commune sur le site de la Communauté de Communes :

www.pays-orthes-arrigans.fr
rubrique Préserver, Innover / PLUi

STATIONNEMENT PLACE DES ÉCOLES



Suite à une plainte émanant du conseil Régional, nous rappelons qu'un arrêté municipal pris depuis 2007 règlemente le stationnement sur la place des écoles aux horaires de bus scolaire.

Toute infraction est verbalisable.

NUISANCES SONORES



Afin d'éviter les problèmes de voisinage, un arrêté préfectoral règlemente l'utilisation des matériels bruyants utilisés pour les travaux extérieurs de bricolage ou de jardinage, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailluses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression...).

Les créneaux horaires à respecter sont les suivants :

> les jours ouvrables :
8h30 - 12h / 14h30 - 19h30

> les samedis : 9h - 12h / 15h - 19h

> les dimanches et jours fériés : 10h - 12h

FEUX SAUVAGES



L'incinération sauvage (feux de jardin, de déchets ménagers ou de chantiers) est interdite en France et passible d'une amende de 450 €.

Consultez la rubrique "Ordures ménagères" (p. 27) pour savoir comment éliminer vos déchets.

CARTES D'IDENTITÉ



La Mairie d'Estibeaux ne délivre plus les cartes d'identité. Ce document étant désormais biométrique, un relevé d'empreintes digitales est nécessaire pour l'obtention ou le renouvellement d'une carte d'identité.

Il convient donc de s'adresser dans l'une des Mairies équipées d'une station de recueil d'empreintes digitales, dont les plus proches sont Dax, Peyrehorade et Saint-Paul-lès-Dax.

LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

156 route de Mahoumic - 40300 PEYREHORADE

Tél. : 05 58 73 60 03

Mail : msap@orthes-arrigans.fr

Un lieu unique pour des services de proximité !

La Maison de services au public est un service mis en place par la communauté de communes pour garantir la proximité des services aux habitants, faciliter leur accès à tous et assurer un accompagnement de qualité des usagers.

Information, orientation et accompagnement :
Un lieu unique, qui regroupe plusieurs services.

Une animatrice est présente sur des temps dédiés pour vous orienter en fonction de votre situation et vous accompagner dans vos démarches administratives : aides et prestations sociales, emploi, insertion, retraite, prévention santé, accès aux droits, mobilité...

Des permanences, sur rendez-vous, sont assurées par les différents partenaires.

Un point accès numérique est à votre disposition à l'accueil pour effectuer vos démarches en ligne.

BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



4 bornes sont en place sur le territoire de la communauté de communes :

- > **Peyrehorade** : derrière la piscine (borne accélérée)
- > **Saint-Lon-les-Mines** : parking supérette (borne rapide)
- > **Pouillon** : parking du collège (borne accélérée)
- > **Habas** : Aire de covoiturage (borne rapide)

> Comment ça marche ?

La connexion à la borne et le lancement de la charge se font grâce à un badge distribué par le SYDEC.

Pour vous abonner au service, vous devez créer un compte sur **www.MOBIVE.fr**

Pour des charges occasionnelles, paiement possible par carte de crédit, toujours via l'application **MOBIVE**.

BABY-SITTING



Un réseau de baby-sitters formés à votre disposition !

La communauté de communes développe un réseau de baby-sitters formés pour répondre à la demande de parents soucieux de confier la garde de leurs enfants à des jeunes responsabilisés.

Chaque baby-sitter du réseau a suivi une formation délivrée par les CEMEA d'Aquitaine, autour de la connaissance de l'enfant, de la législation en vigueur concernant le statut de baby-sitter, de la prévention des risques au domicile et des gestes de premier secours spécifiques à l'enfant.

Si vous cherchez un mode de garde ponctuel de vos enfants, n'hésitez plus, ils seront gardés en toute sécurité !

- > **Mélanie CAZEAU (Estibeaux)** : 06 41 48 69 41
 - > **Gaëlle SIBERCHICOT (Estibeaux)** : 06 37 08 41 43
 - > **Mallorie DUFAU (Mouscardès)** : 06 48 53 67 96
 - > **Inès BONNAN (Habas)** : 07 69 09 94 45
 - > **Léa COCOYNACQ (Habas)** : 06 45 66 47 82
 - > **Marina COSSOU (Habas)** : 06 68 64 22 42
- + de coordonnées sur www.pays-orth-arri-gans.fr

BLOCTEL



Vous ne souhaitez plus recevoir d'appels commerciaux indésirables ?

INCRIVEZ-VOUS sur le site d'opposition au démarchage téléphonique :

bloctel.gouv.fr

La liste Bloctel interdit aux professionnels d'appeler les personnes inscrites sous peine d'amende.

Un service accessible à tous, **simple et gratuit** :

1. J'indique mes numéros de téléphone (fixe/mobile) sur bloctel.gouv.fr
2. Je reçois un courriel dans les 48 heures et je confirme ma demande.
3. Mon inscription est effective dans un délai maximum de 30 jours.
4. Je suis alors protégé(e) contre le démarchage téléphonique abusif (hors relations contractuelles en cours).

Vous pouvez également vous inscrire par courrier à :
Service Bloctel - 6 rue Nicolas Siret - 10000 Troyes

Bloctel est un service mis en place par le Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, Secrétariat d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, à la Consommation et à l'Economie sociale et solidaire.

CIRCUITS COURTS



La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans a lancé début 2020 la 1^{ère} édition de **l'Annuaire des produits du territoire**.

Cet annuaire concentre une quarantaine de producteurs et artisans locaux ainsi que les réseaux de distribution de produits locaux (marchés, AMAP...) sur le territoire.

Il répertorie 10 catégories de produits : viande, volaille, poisson, fruits et légumes, conserves et confitures, miel et produits de la ruche, produits laitiers, pain et pâtisseries, boissons, plantes.

Où le trouver ?

L'annuaire est disponible dans les mairies du territoire, à la Maison de Services au Public ainsi que sur le site de la Communauté de Communes :

www.pays-orth-arri-gans.fr

rubrique Se divertir, Découvrir / Consommer Local

Comment rejoindre le réseau ?

Si vous souhaitez faire parti de la prochaine édition de l'annuaire des produits du territoire, contactez la Communauté de Commune.

Activités associatives du village

AMICALE LAÏQUE

Encore une année riche en animations et en manifestations pour l'Amicale Laïque qui a organisé 3 rendez-vous gourmands en 2019.

En avril, le repas entrecôte/frites qui a connu un beau succès ; 90 personnes se sont régallées avec ce menu traditionnel.

La fête du lac, pour le week-end de pentecôte, où nous avons servi 280 repas.

Nouvelle formule cette année avec un changement de menu, nous avons opté pour la paëlla d'Olivier qui a ravi nos convives.

Belle journée de printemps avec des activités de modélisme, des balades en moto et la structure gonflable qui rencontrent toujours autant de succès.

Le repas créole d'octobre avec le rougail saucisse de Lilian, les pêches melba d'Olivier et le punch maison. Cette soirée a réuni 110 personnes à Lahaout.

Je tiens à remercier en particulier Basket Arrigans, entraîneurs, dirigeants, supporters et joueurs qui ont fait le maximum pour que les matchs aient lieu à Estibeaux et qui sont venus se restaurer et se rafraîchir jusqu'à une heure tardive...

Une belle soirée, pleine de bonne humeur, de chaleur et de convivialité.

Le mois de juin est toujours l'occasion de nous retrouver pour notre voyage.

Cette année, environ 60 personnes sont parties en direction de Saint-Sébastien. Arrêt casse-croûte, café, croissants avant de visiter l'aquarium, puis direction apéro et cidrerie. L'après-midi, visite du Mont Igueldo et retour à Estibeaux pour les grillades en fin de journée. Une belle journée en famille avec du beau temps.

La clique, elle, a commencé sa saison bien plus tôt pour les vacances de février avec la reprise des répétitions et l'animation du carnaval des écoles et l'a terminée en novembre.

Encore une belle saison avec 16 sorties officielles. 8 avec un contrat pour animer les fêtes de comités voisins et 8 sur les cérémonies, fêtes locales et manifestations pour lesquelles nous répondons toujours présents.

L'école de musique accueille 7 jeunes pousses qui viennent déjà renforcer les rangs lors des sorties de l'été.

Bravo à eux qui amènent un peu de renouveau et de fraîcheur dans le groupe !

L'amicale et la clique font partie de l'ADN de la vie de notre village.

Elles vont prendre, cette année, une nouvelle direction avec un changement de président et un bureau renouvelé, plein d'envie et d'idées nouvelles.

Pour conclure, j'ai une belle pensée pour nos deux amis, Martine et Patrick, ainsi que pour leurs familles.

Musicalement vôtre,

Les co-présidents :
Sonia LABADIE
et Christophe NARP



COMITÉ DES FÊTES

L'année a débuté comme toujours avec l'Assemblée Générale, le 23 février 2019.

Pour remercier tous nos membres, nous avons organisé une journée à la ganadéria Maynus le 23 mars. C'était une journée très agréable pour tout le monde.

Nos traditionnelles fêtes se sont déroulées sur 4 jours, du 19 au 22 juillet, avec quelques changements au programme.

Le vendredi, repas populaire.

Le samedi, nouveauté avec la première édition du "Challenge de Lahaout" : concours entre 2 cuadrillas de seconde (Maynus/Dargelos) avec la participation de 7 Estibeaussais. Cette nouvelle formule a plu et sera donc renouvelée l'année prochaine.

Le dimanche matin, la clique d'Estibeaux a encore une fois enchanté notre oreille en animant la messe et l'apéritif du midi, qui cette année aura été prolongé jusqu'en fin d'après-midi !

Le lundi matin, Oscar le Clown : les enfants, toujours nombreux, se sont amusés. La classe aussi

Nous clôturons nos fêtes en apothéose avec les moules/frites qui nous ont amené cette année encore énormément de monde. Nous avons renouvelé notre confiance aux "Décaps'hurleurs" pour avoir la même ambiance de folie que les autres années. Pari réussi, et cela, bien sûr, jusqu'au bout de la nuit...

Un grand merci à tous et toutes pour votre participation et votre soutien et pour avoir fait que ces fêtes se déroulent le mieux possible et dans un très bon esprit et, en particulier un grand merci à nos serveuses et serveurs, ceux et celles relégués à la cuisine et la vaisselle le lundi : on leur en demande toujours plus...

Le Président,
Quentin LAMARQUE



Activités associatives du village

CLUB DES AÎNÉS RURAUX "LOUS HARDITS"

Le Club Lous Hardits accueille chaque année de nouveaux adhérents ce qui est une bonne nouvelle pour le club, 10 nouvelles adhésions en ce début d'année 2020.

Mais il a aussi perdu deux de ses membres, Francis Bonnebaigt et Robert Massy, tous les deux adhérents depuis de nombreuses années. Toutes nos pensées vont vers leurs familles.

En 2019, nous avons proposé diverses activités à nos adhérents.

Tous les jeudis, rendez-vous à la Salle Lahaout de 14h à 16h : jeux de cartes, scrabble et pétanque lorsque le temps est clément.

Une dizaine d'adhérents fréquentent le Club de Gym douce de Pomarez.

Le 31 janvier, le goûter avec la galette des rois, chocolat et café chaud, tout cela dans une bonne ambiance.



Le 7 mars, comme les années précédentes, nous nous sommes réunis pour l'Assemblée Générale au restaurant du Lac de Luc en présence de Mme le Maire, assemblée clôturée par un bon repas.



Le 6 avril, nous avons participé à une visite guidée de Habas, ayant pour thème les Châteaux.

Le 11 avril, dégustation de l'omelette aux asperges préparée par Marie-Jeanne et les petites mains pour l'épauler.

Le 16 mai, visite du musée de la course landaise à Bascons, suivie d'un goûter au lac de Nerbis, dans la bonne humeur, malgré un petit vent assez froid.



Le 26 mai, nous avons tenu un stand au vide grenier de Labatut, mais en raison du mauvais temps, les clients n'étaient pas au rendez-vous.

Le 2 juillet, voyage aux Aldudes, visite du château de Camou, suivi d'une visite de Saint-Jean-Pied-de-Port, à bord du petit train touristique, dans une bonne ambiance et passage par Arnégui pour un peu de ravitaillement.



ACCA

Le 9 août, pique-nique au lac de Labatut, expérience à



renouveler.

Le 19 septembre, 10 adhérents ont pu assister à un atelier "Gestes et Secours" proposé par l'Automobile Club des Landes.

Le 11 octobre, nous avons fait un repas au restaurant du Lac de Luc. Marie-Jeanne ayant eu des problèmes de santé, à notre grand regret, nous n'avons pu organiser nos repas habituels, méchoui et chevreuil.

Le 19 décembre, pour clôturer l'année 2019, nous nous sommes rassemblés pour un repas de Noël préparé par Marie Truchat qui fut une grande réussite !

Et l'année 2019 s'est terminée.

Si vous souhaitez nous rejoindre ou obtenir des informations :

- une adresse postale :

Club Lous Hardits - Mairie - 40290 Estibeaux

- une adresse mail :

lousharditsestibeaux@orange.fr

- et un numéro de téléphone :

06.18.32.78.28

Colette Bonnay-Prieur (présidente)

Tous les seniors et non seniors d'Estibeaux et d'ailleurs sont les bienvenus, car les objectifs du Club sont de permettre à tous de se rencontrer et de se divertir.

Chacun des adhérents peut s'investir selon ses envies, proposer de nouvelles activités ou soumettre des sorties.

Le Bureau.

Mail :

lousharditsestibeaux@orange.fr

Adresse :

70 impasse de la mairie
40290 ESTIBEAUX

Site Internet :

clublousharditsdestibeaux.ass0.fr



La campagne de chasse 2019/2020 a débuté sous des conditions atmosphériques déplorables.

Quelques faisans ont permis d'éviter les bredouilles. Les cailles ont été très rares. Ne parlons pas des lapins qui sont toujours absents sur notre territoire. Les lièvres sont en train de se réimplanter, leur chasse est toujours interdite. Les palombes ont hiverné en grand nombre et les "paloumayres" se sont régalés. Les bécassiers aussi ont eux aussi profité d'une belle migration de "mordorées".

Le plan de chasse chevreuils est atteint. Huit battues nous ont permis la capture de 31 animaux. Trois sangliers ont été prélevés. A cause du covid-19, le repas de chasse prévu le 26 mars a été annulé.

Suite à d'importants dégâts sur des parcelles de maïs, une campagne de piégeage de blaireaux a été organisée sur notre commune sous la responsabilité du lieutenant de loupeterie. Elle a permis la destruction de neuf blaireaux et un renard. Amis agriculteurs, nous vous rappelons que le blaireau ne fait plus partie des "nuisibles". Par contre, il peut être piégé par des piègeurs agréés après autorisation délivrée par la DDTM. Si vous constatez des dégâts, n'hésitez pas à contacter l'ACCA qui s'occupera du dossier.



Un coupable pris au collet

Malgré le confinement dû au covid-19, une nouvelle campagne de régulation des corvidés est en cours. Les chasseurs ont obtenu une dérogation pour pouvoir circuler et assurer la protection des semis de maïs. Un grand merci aux agriculteurs qui ont fourni les munitions pour la campagne 2018/2019.

Bilan piégeage :

- 7 visons d'Amérique
- 38 ragondins
- 5 renards

Tir des corneilles :

- 85 oiseaux tués



Activités associatives du village

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (U.N.C.)

Remise des diplômes aux Cadets de la Sécurité Civile

Le vendredi 21 juin 2019, en présence de la sous-préfète des Landes, a eu lieu la remise des diplômes de la 3^{ème} session des Cadets de la Sécurité Civile au collège d'Albret.

Les Cadets de la Sécurité Civile est un dispositif né en 2015, à la suite des attentats. Le collège d'Albret a été le précurseur de ce dispositif dans les Landes.

Le Ministère de l'Intérieur et l'Education Nationale travaillent main dans la main pour former des jeunes aux premiers gestes de secours et les sensibiliser à la citoyenneté.

Les objectifs de ce dispositif sont :

- la transmission de valeurs citoyennes,
- la prévention des risques, notamment le risque incendie,
- la formation au secourisme, avec l'obtention du diplôme PC1 (Prévention Civique niveau 1).

Cette formation, dispensée au moyen de séances théoriques et pratiques, compte environ une quinzaine de séances par an, hors temps scolaire et vacances scolaires. Elle permet de sensibiliser dès le plus jeune âge à l'apprentissage des gestes qui permettent de sauver des vies à la suite de malaises, d'accidents ou encore d'incendies.

De quoi susciter des vocations par la découverte des métiers de la sécurité. Il y a peut-être de futurs pompiers professionnels ou volontaires parmi ces jeunes !



Commémoration du 8 mai 1945 à Dax

Le devoir de mémoire fait partie du programme des Cadets de la Sécurité Civile qui, de ce fait, participent aux cérémonies du 8 mai à Dax.

L'UNC "les Arrigans" participe activement à cette initiative en la présence de son porte drapeau, M. Philippe CROGUENOC, qui encadre et s'investit pleinement aux côtés du collège d'Albret de Dax depuis 2015.

Le souvenir de la fin de la Seconde Guerre mondiale a été rappelé le mercredi 8 mai 2019 dans les jardins de la Mairie de Dax.

La cérémonie, placée sous le commandement du colonel Xavier Dorange, chef de corps de la base école et commandant d'armes de la place de Dax, et Elisabeth Bonjean, maire de la cité thermale, a été menée par le lieutenant-colonel Viel.

Après que les militaires aient rendu les honneurs à l'étendard de l'école et accueillis les autorités, des lectures ont été faites.

Le dépôt de gerbes, au pied du monument aux morts, a été suivi d'une remise de décorations faite par le colonel Dorange au cours de laquelle, six militaires ont été salués.



BASKET ARRIGANS



La saison 2018-2019 fût riche en événements !

Un bilan sportif très positif avec les titres de Champions des Landes pour les U9 Masc, U9 Fém et U9 Mixtes, les U11F1, les U15M et de vice-Champions pour les U1. Nos U18F1 évoluaient en Région tout comme notre équipe phare du club les SG1.

Les SF1 ont réalisé un super parcours et ont obtenu l'accession au niveau régional.

Toutes les équipes ont porté haut les couleurs rouges et blanches lors des phases finales.

Une école d'arbitrage au sein du club a permis de former nombreux très jeunes licenciés.

Avec plus de 190 licenciés, (12 équipes de jeunes, 4 équipes séniors masculins et 2 équipes séniors féminins), une éducatrice sportive salariée, un bureau et ses membres très actifs, l'association sportive a organisé diverses manifestations au sein de ses 4 communes : le tournoi des jeunes et la fête du club en mai, le all star divas et le Noël du club en décembre, les camps d'été en juillet, les phases finales en mai et juin, les stages lors de chaque vacance scolaire et les compétitions chaque week-end de Septembre à Juin. Depuis septembre 2019 et d'un commun accord, les clubs de basket Arrigans et son voisin de Habas ont mis en place une fusion/absorption afin d'être représentés sous une seule et même identité !

Le président Benoît Nougaro et son vice-Président Lionel Metzger peuvent être fiers de leur club, leurs dirigeants et de tous les basketteurs des Arrigans qui partagent la même passion du ballon orange.



U9M



U9F



U9 Mixtes



U11F1



U15M



All Star Divas

Annuaire

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

14 professions médicales et para-médicales réunies dans un lieu unique, situé à 5 minutes d'Estibaux :

CENTRE DE SANTÉ DES ARRIGANS
174 route de Dax - 40290 Habas

Malade un jour férié, un dimanche ?

**PERMANENCE DES SOINS
DES LANDES**

05 58 44 11 11

PHARMACIE DES ARRIGANS

Tél. 05 58 98 00 07

Horaires d'ouverture :

- du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 14h - 19h30
- le samedi : 8h30 - 12h30 / 14h - 18h

L'ATELIER DE L'OPTICIENNE

Tél. 05 24 26 34 36

Horaires d'ouverture :

- le lundi : 15h - 19h
- du mardi au vendredi : 9h - 13h / 15h - 19h
- le samedi : 9h - 13h

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

Secrétariat médical
Tél. 05 58 98 89 90

Dr. Nelly LANSON GRELIER
Tél. 05 58 98 89 94

Dr. Pierre LANSON
Tél. 05 58 98 00 49

Dr. Bruno DAUBIGNY
Tél. 05 58 98 80 60

CABINET INFIRMIER

Marilys HILLOTTE
Valérie LAFAYE

Hélène LANUSSE
Bertrand BOURLON

Tél. 05 58 98 03 19
Portable : 06 07 29 72 44

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr. Paul DAGÈS
(Centre de Santé des Arrigans)
Tél. 05 24 26 34 38

Dr. Julie BAUBION BROYE
Dr Anna ZAREMBA
104 place de l'Eglise - 40290 Habas
Tél. 05 58 98 00 61

KINÉSITHÉRAPEUTES

Isabelle BATTY
Eléonore FLEURY
Anne-Cécile CHEVALET
Tél. 05 58 98 04 95

PODOLOGUES / PÉDICURES

Thomas DURAND
Estelle COTTON
Tél. 05 24 26 34 34

SAGE-FEMME

Laurie GASSIER
Tél. 05 24 26 34 37
Portable : 06 08 13 35 83

ORTHOPHONISTE

Noémie MARRO
Tél. 05 24 26 34 35

OSTHÉOPATHE

Maxim GIOS
Tél. 06 83 88 37 46

PSYCHOLOGUE

Olivier MORISSET
Portable : 06 76 32 28 97

PSYCHOMOTRICIENNE

Mathilde HILLOTTE
Tél. 06 31 43 80 38

SOPHROLOGUE

Fabien GELEY
Tél. 06 76 99 64 11

HYPNOTHÉRAPEUTE

Emilie LAGRANGE
Tél. 07 69 22 69 94

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

★ Assistante Maternelle de la Crèche Familiale (voir page 20)

DOS SANTOS Paola

53 impasse de l'Eglise

Tél. 06 61 40 28 64

Mail : dossantos.paula@gmail.com

GUICHEBAROU Aurore ★

Impasse du Broussé

Tél. 05 58 74 24 49

Mail : aurereguichebarou@outlook.fr

PARINGAUX Laura

530 route de Habas

Tél. 06 45 89 73 72

Mail : laura9340@hotmail.fr

ARTISANS ET COMMERÇANTS

BARNEL Pierre

BASKO LAND SERVICES

256 rue de la Motte

Tél. 05 58 98 81 03

CAMUS Gilles

Négoce de céréales

277 route d'Orthez

Tél. 05 58 98 05 91

CAZAUX Jean-François

Entreprise de peinture

215 chemin du Rachou

Tél. 05 58 98 80 16

CRABOS FRÈRES

Négoce de céréales - Transports

300 route de Habas

Tél. 05 58 98 01 24

DUMAS Bernard

Maraîchage, fleurs

1334 route de Dax

Tél. 05 58 98 03 22

GUILLEVIC Hervé - Froid, climatisation

LANDES FROID EQUIPEMENT

43 route de Bourdéo - Tél. 05 58 98 04 32

Mail : landesfroidequipement@orange.fr

LEHERICY Thomas

Menuiseries - Cuisines

Tél. 06 87 25 51 08

Mail : thomas.lehericy40@orange.fr

LARTIGAU Yannick

Bois de chauffage (achat/coupe/vente)

530 route de Habas

Tél. 06 33 70 94 58

MASSY Christian

Travaux agricoles

656 chemin du Louetz

Tél. 05 58 98 00 12

LE BOUDOIR DE MAYA

Coiffure à domicile

Tél. 06 20 71 46 12

MEILHAN PAYSAGE

Travaux paysagers, élagage, clôture...

Tél. 06 77 79 79 54

Mail : meilhanpaysage@gmail.com

PEYROUX Anne

Maraîchage

"Lagelouze" - 236 impasse Béhus

Tél. 07 81 50 41 54

RAOUL Freddy

Isolation, menuiserie

61 route des Pyrénées

Tél. 06 61 42 17 14

RIBEIRO Michel

Maçonnerie

120 route de Lagelouze

Tél. 05 58 91 36 19

SCRIVE Antoine - Pépinière

15 chemin de Higas

Tél. 05 58 98 01 86

Site web : www.pepinierescrive.com

SIBERCHICOT Denis

Plomberie

110 chemin de Labarthe

Tél. 05 58 98 09 65

THEISEN Richard - COUPS2MAINS

21 route de Lagraboche

Tél. 06 78 78 65 22

Mail : richardtheisen@orange.fr

TUQUOY Sylvain

Maçonnerie

783 route de Dax

Tél. 06 70 03 47 73

COMMERCE AMBULANTS

BIGNALET (Habas)

Boucherie, Charcuterie

Tél. 05 58 98 00 05

Tournée le samedi

CLAVÉ OCÉAN (Amou)

Poissonnerie

Tél. 05 58 89 23 54

Tournée le mercredi

DEFBOESCHE Sébastien (Pouillon)

Boulangerie "Le Pétrin d'Antan"

Tél. 05 58 98 39 87

Tournée le

DUBROCA Christophe (Tilh)

Boulangerie "Le fournil de Chalosse"

Tél. 05 58 97 06 53

Tournée le

LATASTE Karine (St Pandelon)

Epicerie "A la bonne heure"

Tél. 06 83 95 05 25

Tournée le mardi

MOREAU Sébastien (Pomarez)

Boulangerie automatique

Tél. 05 58 89 31 16

Place de la Mairie

NUMÉROS D'URGENCE

APPELS D'URGENCE..... 112

POMPIERS..... 18

POLICE..... 17

S.A.M.U..... 15

CENTRE ANTIPOISON
DE BORDEAUX

05 56 96 40 80

GENDARMERIE DE POUILLON

05 58 98 35 85

GENDARMERIE DE PEYREHORADE

05 58 73 74 90

Tarif des locations

TARIFS DES LOCATIONS

Nouveaux tarifs, applicables au 1^{er} septembre 2018

SALLE LAHAOUT

Personne de la commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
sans cuisine 120 €

Personne hors commune,
pour une réunion à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 300 €

Association adhérente à l'association Lahaout.... gratuit

Association communale
non adhérente à l'association Lahaout,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Association communale et hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
sans cuisine gratuit

Association hors commune,
pour une manifestation à but non lucratif,
avec cuisine et chaises..... 90 €

Chauffage : 1 jeton = 1 heure de chauffage..... 2,50 €



Pratique et facile...
Réservez la salle Lahaout
sur le site internet
de la commune
www.estibeaux.fr



Salle Lahaout (extérieur)



Salle Lahaout (intérieur)

Toute location doit être payée
à la réservation.
Un chèque de caution d'un montant de 200 €
ainsi qu'une attestation d'assurance
seront demandés.

SALLE POLYVALENTE

Personne de la commune 150 €

VAISSELLE

Personne de la commune gratuit

Personne extérieure à la commune,
par tranche de 100 couverts 25 €

La vaisselle cassée devra être remplacée.

CHAISES

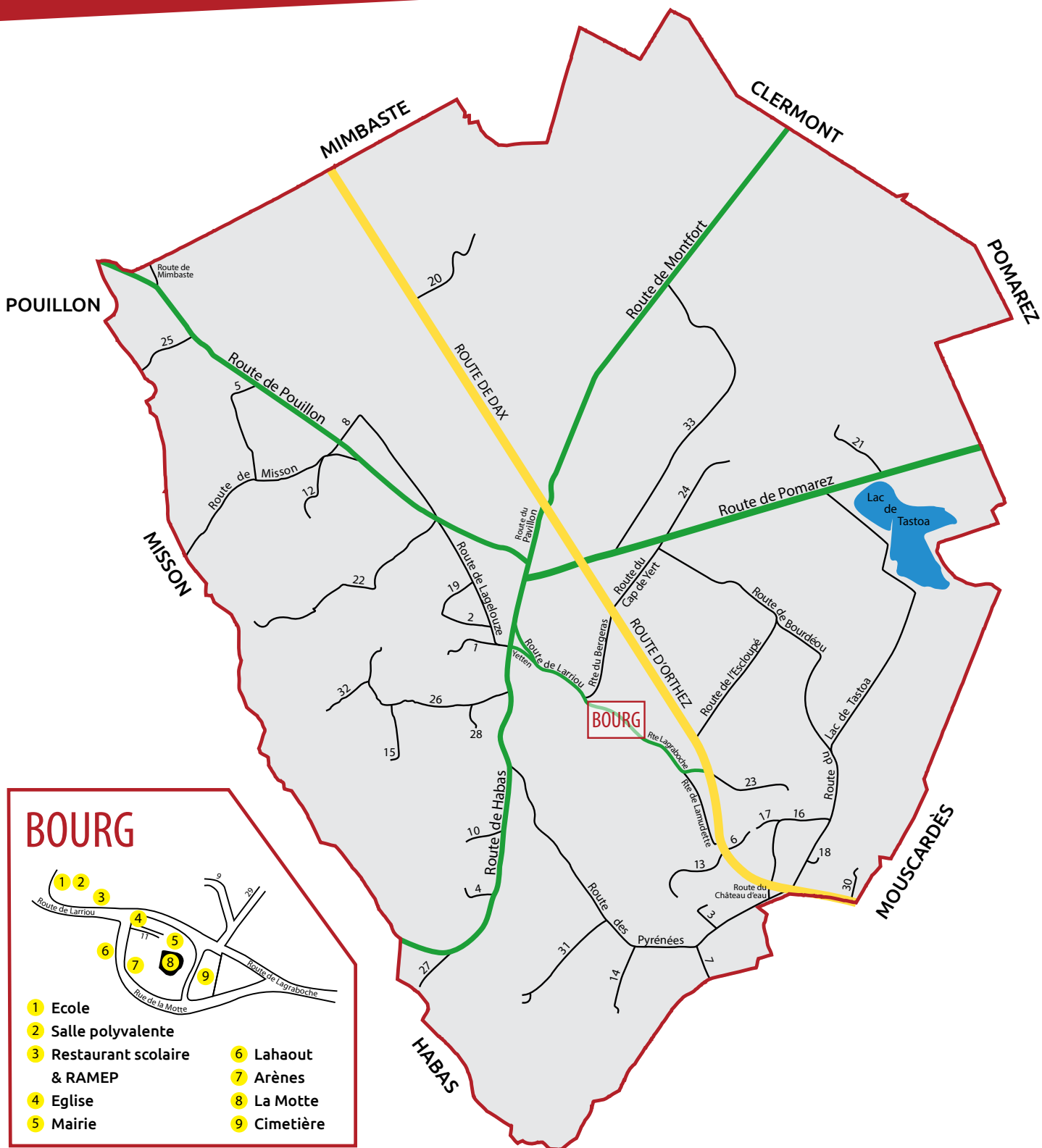
Prêt pour utilisation dans les locaux
communaux uniquement gratuit

Toute chaise cassée devra être remboursée (20 € pièce).



Salle polyvalente

Plan de la commune



LISTE DES CHEMINS ET IMPASSES

- | | | | | | |
|----------|--------------------------|----------|-------------------------|----------|-------------------------|
| 1 | Bastalamont (Impasse) | 12 | Hayet (Impasse du) | 23 | Luc (Impasse du) |
| 2 | Behus (Impasse de) | 13 | Higas (Chemin de) | 24 | Mages (Impasse de) |
| 3 | Bellevue (Impasse) | 14 | Hourcq (Impasse du) | 25 | Marlat (Chemin du) |
| 4 | Beyrie (Impasse de) | 15 | Imbernât (Impasse d') | 26 | Montpellier (Chemin de) |
| 5 | Bonnehoun (Chemin de) | 16 | Labarthe (Chemin de) | 27 | Moulin (Impasse du) |
| 6 | Broussé (Impasse du) | 17 | Labarthe (Impasse de) | 28 | Peyroux (Impasse du) |
| 7 | Cabannes (Chemin de) | 18 | Lacoste (Impasse de) | 29 | Pin (Impasse du) |
| 8 | Castillon (Chemin du) | 19 | Lagelouze (Impasse de) | 30 | Quehut (Impasse du) |
| 9 | Chalosse (Impasse de la) | 20 | Las Puntès (Chemin de) | 31 | Rachou (Chemin du) |
| 10 | Chapelat (Impasse du) | 21 | Latéoulère (Impasse de) | 32 | Rostaing (Impasse de) |
| 11 | Eglise (Impasse de l') | 22 | Louetz (Chemin du) | 33 | Sin (Chemin du) |



Démarches administratives,
informations pratiques,
actualités et plus encore
sur www.estibeaux.fr

La Mairie vous accueille...



Horaires d'ouverture :

lundi, mardi, jeudi : 9h - 12h
vendredi : 9h - 15h30
1 samedi sur 2 : 9h - 12h

Permanence de Monsieur le Maire :

Sur rendez-vous

Coordonnées :

Tél. : 05 58 98 01 75
Mail : mairie@estibeaux.fr